



# BULLETIN DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS (EA-7496)



N° 3 - juin 2020

COLLOQUE DE TOURS  
15 NOVEMBRE 2019

## LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS VITI-VINICOLES

Sous la direction de  
Abdelkhalq BERRAMDANE, Professeur Émérite de l'Université de Tours  
Alexandre DEROCHÉ, Professeur à l'Université de Tours  
Fabienne LABELLE, Maître de conférences à l'Université de Tours



FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE  
&  
SCIENCES SOCIALES DE TOURS  
AMPHI E - BÂTIMENT B

CONTACT : 02 47 36 11 70  
FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE  
&  
SCIENCES SOCIALES  
IRJI FRANÇOIS-RABELAIS  
BÂTIMENT D - BUREAU 117  
50 AVENUE JEAN PORTALIS - BP 0607  
37204 TOURS CEDEX 3



f Association ordonnances et prescriptions - Master Droit de la Santé Tours  
@H2droitSanté  
Master Droit de la santé - Tours  
Inscription gratuite obligatoire avant le 6 février à :  
assoordonnancesetprescriptions@gmail.com

Journée d'étude organisée par le Master II Droit de la santé

## LA CRISE HOSPITALIÈRE : L'HÔPITAL EST MORT, VIVE L'HÔPITAL !

Jeudi 13 février 2020

À partir de 8h30

UFR de droit, économie et sciences sociales  
50 avenue Jean Portalis - 37200 Tours - Amphi E

Heures validées pour la  
formation des avocats : 6 heures



université  
de TOURS



## À LA UNE

### ACTUALITÉS



Report des manifestations initialement programmées au second semestre 2019/2020.  
(voir pages 9 et 13)

### CONVENTION

Diffusion des colloques de l'IRJI François-Rabelais sur le site de France Culture en partenariat  
avec Canal U France.



## L'université déconforte

Le régime de déclaration préalable à l'exercice de la liberté d'aller et venir pour des achats de première nécessité dans des commerces dont les activités demeuraient autorisées, ou encore de déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne, et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés à l'activité physique individuelle ou aux besoins des animaux de compagnie, a suscité de vives critiques de la part d'une communauté universitaire. Il faut reconnaître que cette exigence d'attestation de déplacement dérogatoire, dont l'absence de justification était pénalement sanctionnée, avait quelque chose d'inédit en temps de paix. Même si ladite déclaration était spontanée et son contrôle aléatoire.

Mais, à l'heure où, à la mi-mai, le déconfinement a sonné pour tous, et que les universitaires, pour, non pas seulement accéder à partie de leur outil de travail, mais aussi à ce qu'une coutume ou tradition reconnaît comme leur domicile, sont entrés dans un régime d'autorisation préalable avec contrôle barrière a priori, il ne s'est guère plus trouvé de voix dans ladite communauté pour s'élever contre cette sorte de lock-out.

N'est-il pas ainsi à craindre que l'université ait démontré sa perméabilité aux réformes ?

François FOURMENT & Pierre-Yves MONJAL,  
Codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais

## Sommaire

À la une.....	1
Le mot des codirecteurs.....	2
L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche.....	3-4
Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais.....	4-5
Organigramme de l'IRJI François-Rabelais.....	5
Formations de Master adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat.....	6
Programmes de recherche en cours.....	6
Programmes de recherche en cours, un point d'étape.....	7
Professeurs invités, Post-Doctorants et Doctorants étrangers.....	7
Retour sur les colloques.....	8-9
Colloques à venir.....	9
Retour sur les colloques du réseau Nihon-Europa.....	10-11
Les Nihon-Europa.....	11
Retour sur les conférences.....	12-13
Conférence à venir.....	13
Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U.....	14
Présentation du Master droit de la santé.....	15
Les 30 ans du Master juriste européen.....	15
Publications.....	16-18
Bibliothèque Droit-Recherche (BDR).....	19
CDE : Nouvel accord de partenariat et Pan European Working Group.....	19
Convention CIFRE.....	20
Thèses soutenues.....	21-23
Qualification des docteurs.....	24
Recrutement des docteurs qualifiés.....	25
Arrivées de nouveaux enseignants-chercheurs.....	25
Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais.....	25
Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais.....	26-27
Informations pratiques sur l'IRJI François-Rabelais.....	28

### Mentions Légales :

Responsables de la publication : MM. Pierre-Yves Monjal et François Fourment,  
codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais (EA 7496)

Hébergeur : Université de Tours

Rédaction : Véronique Picard (Ingénieur d'études)

Composition : Xavier Houiller (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales)

Impression : PICSEL, imprimerie centrale de l'Université de Tours

L'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais EA-7496) a vocation à organiser et promouvoir toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique, et aussi de l'économie. Il rassemble des enseignants-chercheurs, doctorants, jeunes docteurs et chercheurs de l'Université de Tours relevant de ces disciplines.

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche, adoptés à la réunion du 4 novembre 2015.

### **- Démocraties, libertés, politiques publiques**

Regroupant des spécialistes des principales branches du droit – interne comme international et européen – et des chercheurs de science politique, cet axe se propose d'analyser, dans une perspective alliant complémentarité et interdisciplinarité, les transformations contemporaines des institutions, des pratiques et de la citoyenneté démocratiques. Les recherches menées couvrent une large gamme d'objets et de terrains, dans l'objectif général de contribuer à l'analyse critique des mutations actuelles du pouvoir et du droit, tout particulièrement pour déterminer la place précise qu'y tiennent les impératifs démocratiques et la protection des droits individuels.

Il s'agit d'abord d'interroger les reconfigurations de la citoyenneté, dans des contextes de crise, de mouvements sociaux ou de révolutions, mais aussi la remise en cause des catégories politiques traditionnelles – citoyenneté, pouvoir, normes, Etat – du fait de la globalisation et de dynamiques sociales, économiques ou politiques se déployant au-delà des frontières étatiques. Ces dynamiques produisent en retour des phénomènes de replis identitaires, comme la résurgence des logiques nationalistes, que l'axe de recherche entreprend également d'étudier, en s'appuyant en particulier sur les échanges entre juristes et politistes.

Il s'agit par ailleurs et plus généralement d'analyser les transformations des rapports de pouvoir et des droits fondamentaux, en examinant notamment les atouts et limites du droit dans l'encadrement de différentes politiques publiques, comme celles relatives à l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre l'exclusion sociale ou la vulnérabilité, l'accès aux soins et la protection de la santé. Il en va ainsi d'interrogations sur le statut des droits sociaux dans le contexte de la crise de l'Etat social, mais aussi d'études sur le caractère genré du droit et des politiques publiques. Dans cette perspective, le processus de transformation de l'Etat est particulièrement analysé, soit qu'il s'agisse d'étudier les réformes de l'action publique, à travers la participation et l'information des administrés, soit qu'il s'agisse de mettre en évidence les tensions existant au sein des politiques publiques, comme l'attestent les débats contemporains sur la laïcité, l'intégration et la cohésion sociale.

Les chercheurs rattachés à l'axe ont vocation à croiser l'analyse de questions particulières et des recherches d'ampleur plus théorique, alimentées le cas échéant par des études comparatistes. La dimension théorique irrigue en effet l'ensemble des recherches de l'axe à des degrés divers. Il s'agira en particulier de développer une réflexion approfondie sur la démocratie et la citoyenneté, en analysant la part relative des institutions, du droit, des normes sociales et culturelles, mais aussi des acteurs et des différents modes d'action qui se déploient au sein des sociétés contemporaines, parmi lesquels la presse, « chien de garde » de la démocratie.

### **- Marché et entreprise**

Notion large, le marché peut être appréhendé comme un espace sans frontières intérieures. Une fois consacrée son existence et délimitée son emprise, il invite à s'attacher aux échanges commerciaux et financiers, nationaux, européens et internationaux qu'il permet, à leurs instruments et à leur régulation. Il conduit aussi à s'intéresser à tout ce qui y circule librement : marchandises services, capitaux mais aussi personnes (actifs ou simples citoyens). Il pousse enfin à l'étude des entreprises qui en sont les acteurs, impliquant ainsi de s'intéresser aux droits de la concurrence (interne, européen, international) et de la distribution, des sociétés, des entreprises en difficulté, des contrats, de la commande publique, du travail.... La globalisation du droit et de l'économie et la crise économique et financière invitent à repenser non seulement les rapports économiques et juridiques entre entreprise et marché, mais également l'impact de cette évolution sur le droit et les institutions de droit interne, privé ou public, européen et international. Cet axe ouvre donc la perspective à des travaux juridiques, économiques, sociologiques et historiques de nature transversale et pluridisciplinaire.

Cet axe de recherche s'inscrit dans le prolongement de plusieurs masters : master juriste d'entreprise (MAJE), droit des affaires internationales, juriste européen, ainsi qu'en partie celui de conseil et contentieux (conseil en droit privé et public des affaires, contentieux économique).

### **- Normes et institutions en Europe**

Cet axe se propose de faire converger les recherches autour des questions relatives aux rapports de normes et de systèmes européens et nationaux. La production normative de l'ordre conventionnel (CEDH et Conseil de l'Europe) et de l'ordre intégré (Union européenne) conduit à des adaptations incessantes des catégories juridiques et des jurisprudences impliquant de la part des juristes un suivi attentif de ces évolutions. C'est tout à la fois les normes largo sensu et leurs producteurs (CEDH/Union/États), c'est-à-dire les institutions européennes, qui sont placés au cœur de cet axe invitant ainsi à réfléchir sur tous les aspects de ces réaménagements affectant toutes les branches du droit interne notamment. Les enjeux institutionnels, politiques, économiques liés à ce vaste mouvement de recombinaison des ordres juridiques y sont naturellement rattachés, car les interactions ne sont pas exclusivement de type normatif. Les dynamiques institutionnelles et politiques au sein de l'Europe, qu'il s'agisse de l'Union ou du Conseil de l'Europe, impliquent en effet une expertise spécifique de la part des chercheurs. Enfin, car il ne saurait être question d'isoler l'Europe du vaste processus de globalisation du (des) droit(s), la dimension internationale de nos recherches collectives invitent à intégrer dans nos réflexions de nombreux aspects liés au droit international privé et public. Cet axe se veut à la fois ouvert aux analyses techniques ou pratiques mais également prospectives et théoriques. Privatistes, publicistes, politistes, historiens et économistes sont en effet et nécessairement interpellés par ces nouveaux enjeux qui, au-delà des traditions liées à chacune de nos disciplines, concourent à redéfinir la nature et la fonction même des instruments du droit.

Cet axe doit être compris comme s'arrimant aux différents Master de la Faculté de droit de Tours en parfaite cohérence avec les programmes de ces derniers et les cours qui y sont dispensés afin de préparer les jeunes chercheurs à l'approfondissement doctoral de leur formation notamment.

## - Procédures

L'axe Procédures rassemble les recherches en procédure civile, pénale et administrative.

À côté de l'analyse des spécificités propres à chacune, une approche interdisciplinaire est rendue possible par l'émergence de principes communs réunis dans ce qu'on appelle plus communément le droit processuel. La consécration d'un droit au procès équitable irrigue l'ensemble des procédures civile (et des procédures civiles d'exécution), pénale, administrative, constitutionnelle et conventionnelle.

Cet axe permet aussi de comparer les évolutions respectives des différentes procédures s'agissant, entre autres, de l'office du juge.

L'axe ne se limite pas à la simple procédure contentieuse, il a aussi pour objet d'analyser les différentes voies d'évitement du juge : modes alternatifs de règlement des différends, procédure administrative non contentieuse. Il a pour vocation de s'intéresser aux procédures non juridictionnelles, telle celles mise en œuvre devant les autorités de régulation.

## - Responsabilités

Son objet est d'étudier les responsabilités civile, administrative, pénale, politique dans une démarche interdisciplinaire.

Outre les publications individuelles en ce domaine qui sont nombreuses, plusieurs travaux collectifs ont été publiés :

- ouvrage sur les dommages et intérêts ;
- ouvrage sur les droits public et privé de la responsabilité.

L'axe « Responsabilité » peut s'appuyer :

- sur un nombre important de collègues et de doctorants s'intéressant à cette thématique ;
- sur le réseau du Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance (GRERCA), dont plusieurs membres du laboratoire font partie.

## - Territoires, urbanisme, immobilier

L'objet de cet axe consiste d'abord, autour de la notion de territoires, en une réflexion sur toutes les questions en lien avec l'occupation de l'espace : urbanisme, aménagement, habitat, foncier, environnement, construction et gestion de l'immeuble... Il s'agira à la fois d'en identifier les acteurs, les enjeux, les outils, leurs interférences et d'analyser les différents instruments juridiques aussi bien nationaux, européens et internationaux susceptibles d'être mis en œuvre dans ce cadre, tels que les servitudes, les différents documents de planification ainsi que les responsabilités...

Par ailleurs, l'axe comprend une réflexion autour de la vie, de l'organisation et de l'administration de ces territoires à travers l'action locale. Il s'agit ici d'étudier la décentralisation et plus particulièrement la gestion administrative et financière des collectivités et intercommunalités, les politiques locales, les services publics locaux..., qui soutiennent l'action publique locale.

Cet axe a vocation non seulement à regrouper des chercheurs en droit privé et en droit public, mais aussi à favoriser des coopérations avec d'autres équipes, notamment avec les géographes et aménageurs qui coopèrent déjà au sein de quatre masters : Promotion et Gestion de l'immeuble (PGI), Management des Territoires et Urbanisme (MTU), Environnement, Territoire et Paysage (ETP) et Administration des Collectivités Locales (ACL). Les recherches appliquées à travers les contacts avec les acteurs publics et privés de la construction, de l'aménagement et de l'environnement (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études...) seront développées.

## Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais

Il est composé tel que ci-après :

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche (avec à la tête de chacun, deux responsables d'axe élus par les membres de chaque axe et siégeant au Conseil de l'IRJI).

- « Normes et institutions en Europe »

**Karine Abderemane**, [karine.abderemane@univ-tours.fr](mailto:karine.abderemane@univ-tours.fr)

**Veronique Tellier-Cayrol**, [veronique.tellier@univ-tours.fr](mailto:veronique.tellier@univ-tours.fr)

- « Marché et entreprise »

**Fabienne Labelle**, [fabienne.labelle@univ-tours.fr](mailto:fabienne.labelle@univ-tours.fr)

**Franck Juredieu**, [franck.juredieu@univ-tours.fr](mailto:franck.juredieu@univ-tours.fr)

- « Procédures » (coresponsables élu(e)s le 12 novembre 2019)

**Benjamin Defoort**, [benjamin.defoort@univ-tours.fr](mailto:benjamin.defoort@univ-tours.fr)

**Delphine Thomas-Taillandier**, [delphine.thomas-taillandier@univ-tours.fr](mailto:delphine.thomas-taillandier@univ-tours.fr)

- « Responsabilités »

**Olivia Sabard**, [olivia.sabard@univ-tours.fr](mailto:olivia.sabard@univ-tours.fr)

**Marie Dugue**, [marie.dugue@univ-tours.fr](mailto:marie.dugue@univ-tours.fr) (élue le 12 novembre 2019)

# Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

- « Territoires, urbanisme, immobilier »

**Nathalie Ros**, [nathalie.ros@univ-tours.fr](mailto:nathalie.ros@univ-tours.fr)

**Alexandre Deroche**, [alexandre.deroche@univ-tours.fr](mailto:alexandre.deroche@univ-tours.fr)

- « Démocraties, Libertés et Politiques sociales » (coresponsables élues le 18 décembre 2019)

**Gwenola Bargain**, [gwenola.bargain@univ-tours.fr](mailto:gwenola.bargain@univ-tours.fr)

**Colombine Madelaine**, [colombine.madelaine@univ-tours.fr](mailto:colombine.madelaine@univ-tours.fr)

- d'un représentant de chaque discipline universitaire (CNU) qui ne serait pas représentée parmi les directeurs et les responsables d'axe ;

**Kevin Parthenay**, [kevin.parthenay@univ-tours.fr](mailto:kevin.parthenay@univ-tours.fr) (science politique)

**Pascal Favard**, [pascal.favard@univ-tours.fr](mailto:pascal.favard@univ-tours.fr) (économie)

- de deux représentants des doctorants (élection du 12 février 2020) ;

**Élodie Delacoure**, [elodie.delacoure@univ-tours.fr](mailto:elodie.delacoure@univ-tours.fr)

**Antonin Crinon**, [antonin.crinon@univ-tours.fr](mailto:antonin.crinon@univ-tours.fr)

- des chargés de mission ;

\* fonds documentaire :

**Nicolas Cayrol**, [nicolas.cayrol@univ-tours.fr](mailto:nicolas.cayrol@univ-tours.fr)

**Sébastien Roland**, [sebastien.roland@univ-tours.fr](mailto:sebastien.roland@univ-tours.fr)

\* coopération européenne et internationale :

**Véronique Picard**, [veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr)

\* encadrement doctoral et jeunes docteurs :

**Julie Traullé**, [julie.traulle@univ-tours.fr](mailto:julie.traulle@univ-tours.fr)

**Pierre Mouzet**, [pierre.mouzet@univ-tours.fr](mailto:pierre.mouzet@univ-tours.fr)

- d'un personnel administratif affecté à l'IRJI François-Rabelais.

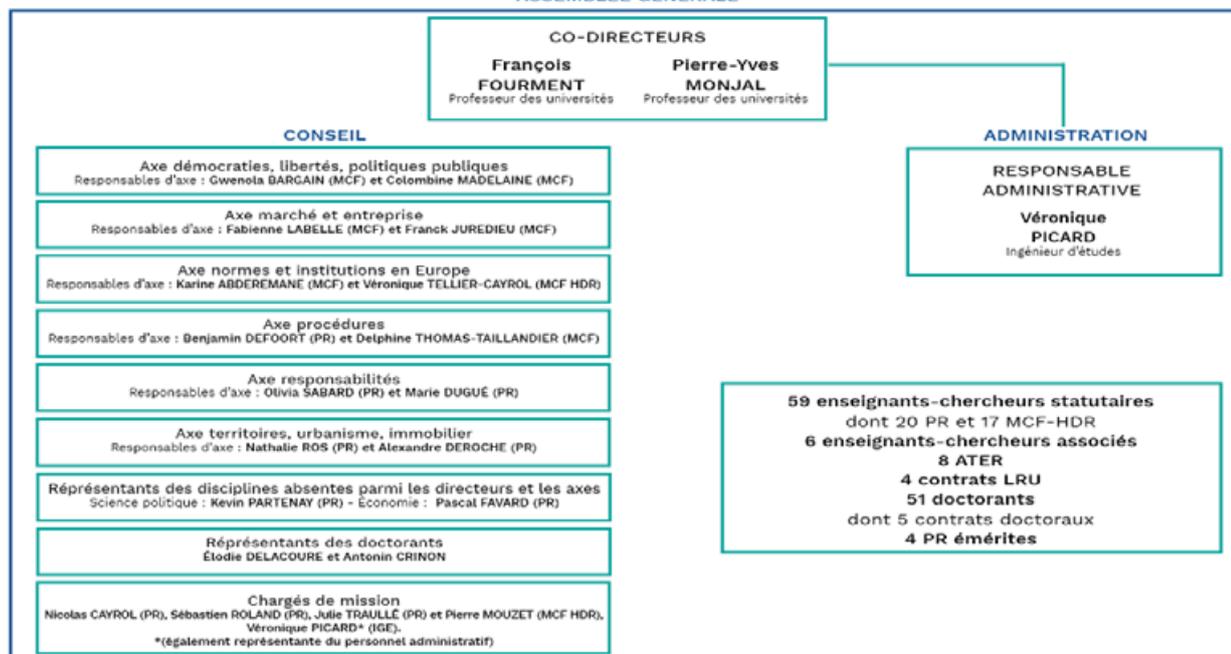
**Véronique Picard**, [veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr)

## Organigramme de l'IRJI François-Rabelais



Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (EA - 7496)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



# Formations de Master adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat ■ ■ ■ ■

MENTION	PARCOURS Master 2	Responsables parcours de Master 2	Courriel
Justice, procès et procédures	M2 Conseil et contentieux	Federica OUDIN/Olivia SABARD	<a href="mailto:federica.oudin@univ-tours.fr">federica.oudin@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:olivia.sabard@univ-tours.fr">olivia.sabard@univ-tours.fr</a>
	M2 Etudes judiciaires approfondies	Delphine THOMAS/TAILLANDIER (responsable)/Véronique TELLIER-CAYROL (responsable adjointe)	<a href="mailto:delphine.taillandier@univ-tours.fr">delphine.taillandier@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:veronique.tellier@univ-tours.fr">veronique.tellier@univ-tours.fr</a>
Droit de l'entreprise	M2 Droit des affaires	Julien BOURDOISEAU	<a href="mailto:julien.bourdoiseau@univ-tours.fr">julien.bourdoiseau@univ-tours.fr</a>
	M2 Droit social	Gwenola BARGAIN	<a href="mailto:gwenola.bargain@univ-tours.fr">gwenola.bargain@univ-tours.fr</a>
Droit international	M2 Droit des affaires internationales	Hadi SLIM	<a href="mailto:hadi.slim@univ-tours.fr">hadi.slim@univ-tours.fr</a>
	M2 Biotechnologie et droit	François-Xavier TESTU	<a href="mailto:francois.testu@univ-tours.fr">francois.testu@univ-tours.fr</a>
Droit du patrimoine	M2 Ingénierie patrimoniale	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	<a href="mailto:camille.dreveau@univ-tours.fr">camille.dreveau@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:fabienne.labelle@univ-tours.fr">fabienne.labelle@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:franck.juredieu@univ-tours.fr">franck.juredieu@univ-tours.fr</a>
	M2 Promotion et Gestion de l'Immeuble	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	<a href="mailto:camille.dreveau@univ-tours.fr">camille.dreveau@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:fabienne.labelle@univ-tours.fr">fabienne.labelle@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:franck.juredieu@univ-tours.fr">franck.juredieu@univ-tours.fr</a>
Droit public	M2 Droit et Gestion Publique Locale	Corinne TOURET	<a href="mailto:corinne.touret@univ-tours.fr">corinne.touret@univ-tours.fr</a>
	M2 Juriste de droit public	Marie-Laure GELY	<a href="mailto:marie-laure.gely@univ-tours.fr">marie-laure.gely@univ-tours.fr</a>
Droit européen	M2 Droit-Langues	Claude OPHELE	<a href="mailto:claud.ophele@univ-tours.fr">claud.ophele@univ-tours.fr</a>
	M2 Juriste européen	Christine GUILLARD	<a href="mailto:christine.guillard@univ-tours.fr">christine.guillard@univ-tours.fr</a>
Droit de la santé	M2 Droit de la santé	Farida ARHAB-GIRARDIN	<a href="mailto:farida.arhab-girardin@univ-tours.fr">farida.arhab-girardin@univ-tours.fr</a>
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit Recherche	Patrick MOZOL	<a href="mailto:patrick.mozol@univ-tours.fr">patrick.mozol@univ-tours.fr</a>
Economie de l'entreprise et des marchés	M2 Economiste d'entreprise	Alain BOUSQUET	<a href="mailto:alain.bousquet@univ-tours.fr">alain.bousquet@univ-tours.fr</a>

## Programmes de recherche en cours

### SEPage (Stratégies de transmission des Exploitations et Pratiques professionnelles en viticulture)

Financement : Région Centre, APR 2016- 2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR Émérite), Alexandre DEROCHÉ (PR) et Fabienne LABELLE (MCF). Coordinateur : Françoise SITNIKOFF (MCF).

### WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Financement : Région Centre, APR 2017-2022

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Christine FAUVELLE-AYMAR (MCF HDR). Porteur du projet : Marc DESMET (PR) GeHCO, partenaires LEO, CITERES, et BRGM Orléans.

### EUROPA-ASIA-PAC

Financement : AP MSH Val de Loire AP 2019-2020

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Pierre-Yves MONJAL (PR) et Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR émérite).

### Le traitement des mineurs délinquants et son efficacité sur le taux de récidive. Étude régionale Orléans-Tours.

Financement : Région Centre APR IA 2019, DOREMI

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Delphine THOMAS-TAILLANDIER (MCF) et Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

### Projet de recherche QPC 2020

Financement : Conseil constitutionnel

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

### Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle

Financement : Actions de recherche transversales, AP 2019

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Nathalie LEVY (MCF)

### Industrie du futur

Financement : Université de Tours, ART 2020-2021

Responsables pour l'IRJI François-Rabelais : Federica OUDIN (MCF HDR) et Alain BOUSQUET (PR).

Autres porteurs : LIFAT EA 6300 ERL CNRS, LaMé EA 7494, GREMAN UMR CNRS 7347 et EE 1901 QualiPsy.

# Programmes de recherche en cours, un point d'étape ■ ■ ■ ■

## Projet de recherche QPC 2020

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Véronique TELLIER-CAYROL (MCF HDR).

Plusieurs membres de l'IRJI ont répondu à l'appel à projet QPC 2020 du Conseil constitutionnel. La recherche, menée pendant plusieurs mois, portait sur le traitement des QPC par les juridictions du fond dans le ressort des cours d'appels d'Angers, Bourges, Caen, Orléans et Rennes et dans le ressort de la cour administrative d'appel de Nantes. Les conclusions de cette recherche ont été discutées lors d'un séminaire fermé au Conseil constitutionnel le 5 mars 2020. A cette occasion, Selma Josso et Véronique Tellier-Cayrol ont présenté les principales propositions de ce travail.

En premier lieu, est défendue l'idée d'une modification de l'office du procureur de la République en matière de QPC. À l'heure actuelle, toutes les QPC sont transmises obligatoirement au parquet. A la suite de cette transmission - obligatoire -, le procureur peut donner un avis - facultatif -. Un système plus cohérent serait de ne prévoir la transmission des QPC au parquet uniquement dans les matières relevant de son domaine de compétence et de rendre son avis obligatoire. En deuxième lieu, est proposée la possibilité pour le juge du fond de relever d'office une QPC. Cette proposition a suscité un fort intérêt des membres du Conseil constitutionnel lors du séminaire. Elle nécessite alors un sérieux travail de consultation et de réflexion au regard des questions qu'elle soulève (notamment sur le respect du principe du contradictoire).

En dernier lieu, la consultation des nombreuses décisions QPC rendues par les juridictions du fond a mis en évidence le problème des QPC dilatoires. Face à ce problème récurrent, il est proposé, non pas de créer une nouvelle sanction, mais d'encourager l'application des textes existants (notamment le recours à l'amende civile) et le développement de formations continues à l'égard des avocats.

Les résultats de cette recherche seront publiés à l'automne dans la revue Titre VII du Conseil constitutionnel et le rapport final sera mis en ligne sur le site du Conseil. Une courte présentation de ce projet QPC et du séminaire est en ligne sur :

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/video-qpc-2020-le-seminaire-du-5-mars-au-conseil-constitutionnel>

## Projet de recherche WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Christine FAUVELLE-AYMAR (MCF HDR).

Le projet Waterpondi porte sur le fonctionnement du cycle de l'eau sur le territoire de la ville de Pondichéry et ses enjeux en terme de politique publique. Ce projet implique des équipes de géologues, économistes, géographes, sociologues et des spécialistes de la métrologie environnementale issus de plusieurs laboratoires (GeHCO, IRJI, BRGM, GREMAN, CITERES, IFP). Il bénéficie d'un financement APR-IR (2018 – 2021).

Le projet se nourrit notamment d'une collaboration entre une dimension économique portée par Christine Fauvelle-Aymar (IRJI) et une dimension géoscience portée par Cécile Grosbois (GeHCO). Tout l'intérêt de cette approche interdisciplinaire réside dans une meilleure compréhension des relations entre urbanisation et contamination dans une emprise spécifique que sont les franges urbaines des mégapoles, plus particulièrement dans des pays d'Asie. Ces franges urbaines sont le lieu d'une « explosion » démographique, migratoire et économique qui se déroule en dehors de toute planification urbaine et d'absence de gestion des eaux usées et autres rejets industriels. Ce manque de politiques publiques génère des pollutions chimiques, microbiologiques et plastiques qui se révèlent très impactantes pour la qualité des rivières urbaines, pourtant encore utilisées comme ressources par les populations au voisinage de celles-ci. De plus, la contamination de ces rivières urbaines se diffuse en aval et selon les contextes géographiques, jusqu'aux estuaires et océans ou dans les zones rurales utilisées pour l'agriculture.

Le projet vise à croiser les données socio-économiques de la mégapole étudiée (évolution de la densité de population, du taux d'urbanisation, des infrastructures urbaines, du revenu de la population...) et les données physiques et chimiques du milieu (évolution temporelle et analyse spatiale des concentrations de polluants). L'un des objectifs est d'explicitier l'évolution de la qualité du milieu en relation avec le développement socio-économique de Pondichéry et plus précisément d'identifier les facteurs de contrôle de ces évolutions dans la frange urbaine.

Sur le plan opérationnel, nous avons identifié les points stratégiques d'échantillonnage de sédiments représentatifs en nous appuyant sur les données socio-économiques du territoire à l'échelle du quartier (évolution de la densité de population, état des infrastructures). Une campagne d'échantillonnage a eu lieu en mars 2019 et l'analyse des sédiments rapportés est en cours. L'étude des relations entre la distribution spatiale de la qualité des sédiments et l'évolution de l'urbanisation est en cours. Il est envisagé une dernière campagne de prélèvement en 2021.

## Professeurs invités, Post-Doctorants et Doctorants étrangers Retour sur

Mi-février - Mi-mars 2020

Mohamed CHOURAK (Professeur à l'Université d'Hiroshima) invité du programme NihonEuropa

<https://www.hiroshima-u.ac.jp/en>



Au titre de la campagne 2012-2020, nous avons eu le plaisir de recevoir du 15 février au 10 mars comme Professeur invité notre Collègue Mohamed Chourak de l'université de Hiroshima. Ce dernier a été étudiant en sciences économiques à l'Université de Tours dans les années 70. Il a ensuite connu une carrière internationale dans son pays (le Maroc) et des responsabilités diplomatiques à l'Ambassade du Maroc au Japon. Installé depuis plus de 35 ans dans ce pays, il est actuellement en poste à l'Université de Hiroshima chargé à la fois des conventions de mobilité de la Faculté de droit et d'un Master de relations internationales entièrement anglophone. En 2015, grâce au Professeur A. Berramdane, a été conclue une convention de mobilité (étudiants du Master juriste européen et Professeurs) et de recherche avec l'Université de Hiroshima (classé 11<sup>ème</sup> au titre des universités publiques en 2019). Cette convention a été reconduite en 2019. Deux étudiants du Master juriste européen devaient suivre un semestre entier à Hiroshima mais y ont été empêchés pour les raisons sanitaires que l'on sait. Il n'est pas exclu que ces deux étudiants puissent suivre le fall-semester si la situation liée au COVID s'améliore.

## Retour sur les colloques ■ ■ ■

15 novembre 2019 - **La transmission des exploitations viti-vinicoles**, colloque organisé dans le cadre de l'axe Territoires, urbanisme, immobilier par Abdelkhaleq Berramdane (PR émérite), Alexandre Deroche (PR) et Fabienne Labelle (MCF). Une publication du colloque est prévue dans le courant de l'année 2020 chez LexisNexis.

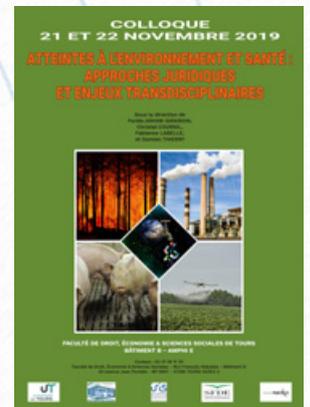


Le 15 novembre 2019 s'est tenu à la faculté de droit un colloque sur la transmission des exploitations viti-vinicoles. Ce colloque correspond au principal volet juridique du programme de recherche interdisciplinaire et pluriannuel intitulé Sepage, financé par la Région et dirigé par nos collègues sociologues Françoise Sitnikoff et Hélène Chazal. Ce programme étudie, sur la base d'enquêtes de terrain auprès d'une quarantaine de viticulteurs, la question de la transmission des exploitations viti-vinicoles en région Centre Val-de-Loire. L'IRJI y est associé. Le colloque était organisé en trois parties. D'abord, Fabienne Labelle et Alexandre Deroche ont présenté une première analyse tirée de leurs interviews des viticulteurs régionaux participant au programme. Cette enquête a permis de mieux cerner le profil patrimonial, foncier et organisationnel des exploitations en vue de leur transmission. Ensuite, se sont succédés des interventions académiques de collègues universitaires, juristes pour la plupart, qui ont permis d'appréhender la problématique générale de la transmission de l'exploitation viticole sous tous ses aspects : droit patrimonial (Hubert Bosse-Platière), droit fiscal (Sabrina Le Normand), droit des contrats (Raphaëlle-Jeanne Aubin-Brouté), droit administratif (François Robbe), droit viticole (Ronan Raffray) et aspects environnementaux (Michel Pech). Enfin, dans le cadre de deux tables rondes animées par Me Frédéric Rocheteau et Me Samuel Crevel, des praticiens ont été invités à apporter leurs points de vue complémentaires sur la transmission des exploitations dans notre région : notaire (Me Séverine Taphinaud), avocat (Me Marie Mandeville), banquier (Samuel Brennetot), expert-comptable (Xavier Auriault), SAFER (Yannick Turpin), administration des territoires (Luc Tessier), syndicat d'exploitants (François Cazin) et Chambre d'agriculture (Jean-Christophe Mandard). Le colloque a réuni un public nombreux et divers, qui a pu engager des échanges fructueux avec les orateurs.

21 et 22 novembre 2019 - **Atteintes à l'environnement et santé : approches juridiques et enjeux transdisciplinaires**, colloque sous la direction scientifique de Farida Arhab-Girardin (MCF HDR), Christel Cournil (PR), Fabienne Labelle (MCF) et Damien Thierry (MCF HDR). La publication des actes est dans le numéro spécial de la Revue Juridique de l'Environnement 2020.

Le lien entre environnement et santé est juridiquement reconnu. En énonçant que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » l'article 1er de la Charte de l'environnement consacre la relation étroite entre environnement et santé. L'actualité fournit de nombreux exemples de questionnements quant aux effets de certaines substances et processus sur la santé humaine. Ces affaires mettent en évidence plusieurs difficultés au titre desquelles le recueil, le traitement des informations permettant d'établir un lien de causalité entre pollution et santé. Elles soulignent l'antagonisme de certains intérêts : transparence versus secret des affaires, principe de précaution versus développement économique, liberté du commerce et de l'industrie, politiques agricoles. Le défi est scientifique, politique, économique mais aussi juridique.

Les contributeurs ont d'abord traité des droits à un environnement sain. Puis, il a été abordé la connaissance et l'identification des risques sanitaires liés à l'environnement. Enfin, il a été question du traitement juridictionnel du sujet. Les communications ont été riches en analyses et en propositions et les échanges avec le public furent passionnants.



28 et 29 novembre 2019 - **Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ?** Colloque organisé dans le cadre de l'axe Responsabilité par Christian Garbar (PR émérite), Bénédicte Delaunay (PR émérite), Corinne Touret (MCF HDR), Mathilde Collin (MCF HDR), Anne Jeannot (MCF), Véronique Tellier-Cayrol (MCF HDR) et Pierre Mouzet (MCF HDR). L'ouvrage collectif tiré du colloque sera publié fin 2020 par les Presses Universitaires Juridiques de Poitiers-LGDJ.



Prolongeant le colloque de 2014, De la responsabilité à la responsabilisation des fonctionnaires, celui des 28 et 29 novembre 2019 avait pour but d'approfondir la problématique de la redevabilité des agents publics et d'y ajouter celle des décideurs publics. La confrontation des points de vue émis, devant un large public d'universitaires, de praticiens et d'étudiants, par une trentaine d'intervenants français et étrangers, juristes, politistes, élu(e)s et journalistes, lors de vingt communications et deux tables rondes, a mis en lumière des résultats relativement surprenants. A ce vaste questionnement multidimensionnel ont en effet été apportées des réponses plutôt concordantes, malgré la diversité des systèmes politico-juridiques des pays représentés (Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pologne), qu'il s'agisse des différents modes de responsabilité (pénale, financière, politique), de la nature des sanctions ou des limites de la redevabilité.

## Retour sur les colloques ■ ■ ■ ■

13 février 2020 - **La crise hospitalière : L'hôpital est mort, vive l'hôpital !**. Journée d'étude organisée par le Master II droit de la santé. La publication des actes est prévue à la revue de Gestions Hospitalières.



La journée d'étude annuelle du Master 2 droit de la santé, organisée par les étudiants sous la direction de leur responsable, était cette année consacrée à la crise hospitalière. Elle était précisément intitulée «La crise hospitalière : l'hôpital est mort, vive l'hôpital !».

Depuis des années voire des décennies, l'hôpital est en crise. Pour en sortir, les réformes de l'hôpital public se succèdent en vain. La crise semble atteindre son paroxysme aujourd'hui.

Les causes sont multiples. Parmi elles, l'application à l'hôpital de mécanismes inspirés de ceux de l'entreprise en associant à la tête de l'établissement le pouvoir administratif au pouvoir médical, ou encore la mise en place d'un régime financier identique aux établissements publics et privés : la tarification à l'activité (T2A). Les différentes interventions ont porté sur le management à l'hôpital avec le regard d'un praticien hospitalier, la pratique hospitalière à l'épreuve d'une réglementation foisonnante et l'impact du cadre budgétaire européen sur les dépenses de santé.

Ont ensuite été abordés les effets de la crise hospitalière. Ils se manifestent notamment par un droit d'accès aux soins entravé par de fortes inégalités territoriales, une judiciarisation de l'activité médicale, la multiplication de actes de violence à l'hôpital.

Enfin des remèdes à cette crise ont été proposés à travers le plan « Ma santé 2022 et la loi du

24 juillet 2019 : des remèdes aux maux ? » mais aussi les expériences menées dans d'autres pays dont le Danemark. La journée d'étude fut riche d'enseignements et d'échanges.

13 mars 2020 - **Avoir des convictions, quel impact sur la gestion de patrimoine aujourd'hui ?** Colloque organisé par le Master Droit et patrimoine. Une publication du colloque est espérée au premier semestre 2021.

Le 13 mars 2020, les étudiants du master Droit du patrimoine de l'Université de Tours ont eu la chance de voir aboutir le colloque qu'ils ont organisé toute l'année sous la direction scientifique de Fabienne Labelle. Le thème retenu était prémoniteur des discussions qui vont désormais s'imposer pour reconstruire l'économie mondiale après la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le sujet du colloque invitait à s'interroger sur l'impact des convictions sur la gestion de patrimoine aujourd'hui.

Gérer son patrimoine consiste à arbitrer des choix en vue de la réalisation d'objectifs variés. Toute stratégie patrimoniale poursuit donc une ou plusieurs finalités. Les besoins exprimés par les particuliers ne traduisent pas que des préoccupations strictement individualistes. Les questions sociétales et environnementales qu'ils soumettent aujourd'hui à leurs conseillers mettent à jour le rôle joué par les convictions dans l'exercice de leurs choix. De l'ordre de l'intime, la conviction peut donc se concrétiser par une modification profonde des pratiques. Alors que la fonction de l'entreprise évolue sous l'égide de la RSE et de la loi Pacte, alors que la Cour des comptes invite à mieux encadrer le dispositif du mécénat, alors que l'encours des fonds durables offerts aux épargnants français a presque doublé en un an, les convictions sont amenées à faire évoluer la gestion de patrimoine. Cette journée de colloque se proposait d'observer à travers quelques thématiques la question des investissements de conviction.

Sous la présidence du Pr Claude Ophèle, ce colloque a permis de donner la parole à des enseignants-chercheurs et à des professionnels et experts de terrain. Il a été question de confronter la gestion de patrimoine à la volonté de contribuer à l'innovation entrepreneuriale (F. Labelle, F. Juredieu, T. Gueraud, B. Bréhin), à celle de sauvegarder les biens communs (C. Dreveau, M. Bailly, S. Taphinaud, C. Anger) et à celle de soutenir les évolutions sociales et environnementales (A. Le Ruyet, T. Girard, A. F. Kerouedan). Pour clore la journée, une table ronde animée par Marie-Laure Gely a permis de débattre sur la question provocatrice de l'opportunité de gérer son patrimoine avec son cœur (M. de Rostolan, D. Malherbe, A. Hardy). Les contributions furent très riches et les échanges avec la salle nombreux.



## Colloques à venir

2020 (en attente de confirmation) « [Autour de la nature du droit constitutionnel. Débat à l'occasion de la publication de la thèse de Jean Rossetto](#) », sous la direction de Sébastien Roland et Pierre Mouzet.



2021 « [La pérennité de l'entreprise](#) », sous la direction de Gwenola Bargain et Franck Juredieu.

15-16 mars 2021 « [Le néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et mondialisation d'un paradigme/modèle au tournant du XXIe siècle](#) », organisé par ICD (Interactions culturelles et discursives - EA 6297), IRJI François-Rabelais (Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire - EA 7496) et l'Institut Universitaire de Technologie de Tours.

14-16 avril 2021 « [De la séduction à l'agression](#) », Colloque international en association avec le Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles du CHU de Tours (<https://www.fccriavsv.org/les-criavsv/criavsv-centre/>) et l'équipe émergente E.E. 1901 Qualité de vie et Santé psychologique (QualiPsy).



Le vieillissement de la population (900 millions de personnes âgées dans le monde en 2019) est un défi majeur pour les sociétés française et japonaise confrontées à un choc démographique dont les conséquences juridiques, sociales et économiques sont sans précédent. En France, les personnes âgées de 75 ans au moins représentaient 6,6% de la population en 1990, près de 9,5% en 2019 avec une projection de plus de 15% en 2040. Au Japon, la part des personnes âgées de plus de 65 ans représentée en 2019 28% de la population (plus de 35 millions de personnes). Au Japon comme en France, l'avenir du modèle social (financement des retraites, aide et action sociales relatives aux personnes âgées) est impacté par le phénomène du vieillissement de la société. En comparant les enjeux notamment juridiques et sociaux induits par le vieillissement dans ces deux pays, ce colloque s'est inscrit dans la continuité de celui organisé les 22 et 23 mars 2018 à l'Université de Poitiers et se propose de dresser un diagnostic en questionnant les solidarités et les protections pour les personnes âgées en France et au Japon notamment à l'aune de leur employabilité et de leur vulnérabilité avant d'amorcer une réflexion sur, d'une part, les lieux du vieillissement (rôles respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements sociaux et médico-sociaux) et d'autre part, l'accompagnement des personnes âgées avec le rôle essentiel de la famille et des aidants et la place grandissante des innovations.

Ce colloque organisé dans le cadre du programme NihonEuropa a été conçu et financé dans le cadre d'un programme Hubert Curien (Sakura) par Emmanuel AUBIN, vice-président Relation sociale, Affaires juridiques et Ethique de l'Université de Poitiers, est professeur de droit public à l'Université de Poitiers (IDP, EA n° 2623) et responsable français du PHC SAKURA ERASCLA (Emerging Risk in an Ageing Society : a Comparative Law Analysis).

Eri KASAGI, chargée de recherche au CNRS, laboratoire COMPTRESEC (UMR n° 5114), Université de Bordeaux. Loïc LEVOYER, 1er vice-président de l'Université de Poitiers, maître de conférences HDR de droit public, IDP (EA 2623), lauréat d'un programme exploratoire Japon. Tetsushi SAITO, professeur adjoint de droit civil à l'Institut de Sciences sociales de l'Université de Tokyo (The University of Tokyo), responsable japonais du PHC SAKURA ERASCLA avec la JSPS (Japan Society for the Promotion of Science).

4 octobre 2019 - Colloque, Assemblée nationale - La constitution face au temps - Regards croisés franco-japonais, sous la direction scientifique d'Emmanuel Aubin et Loïc Levoyer, Vice-Présidents de l'Université de Poitiers

Ce colloque international franco-japonais organisé, sous l'égide de Nihon-Europa et avec le soutien de l'Ambassade du Japon en France avait pour objet de comparer les processus de révision constitutionnelle en cours dans les deux pays en intégrant une comparaison sur le rapport au temps des Constitutions de 1946 au Japon et de 1958 en France. Le colloque s'inscrivait pleinement dans l'axe de recherche Démocratie & Libertés de l'IRJI en raison du lien entre le renouveau de la vie démocratique et la garantie des libertés dans les deux pays. L'originalité du colloque tenait à l'intervention croisée d'universitaires et de parlementaires de France (dont la présidente de la commission des lois, Mme Yaël Braun-Pivet) et du Japon (présentation du projet de révision constitutionnelle par Mme la députée Shiori Yamao), cette interaction entre les acteurs de la révision constitutionnelles et les constitutionnalistes ayant apporté une très grande valeur ajoutée aux interventions. Les forces et faiblesses des Constitution française et japonaise, les limitations et limites de la révision constitutionnelles dans les deux pays, le champ des possibles dans le contenu des lois et la garanties des droits fondamentaux ont fait l'objet de regards croisés qui ont permis d'analyser, sous l'angle du droit comparé, les convergences et les divergences franco-japonaises dans les projets de réviser les Constitutions pour la première fois au Japon et pour la 25ème fois en France.



25-26 novembre 2019 - Colloque de Ho Chi Minh, Université de Droit de Ho Chi Minh

28-29 novembre 2019 - Colloque de Chiang Mai, Université de Chiang Mai

Les partenariats des puissances économiques en Asie-pacifique



Sous l'égide du Réseau de juristes français et japonais de Tours (Nihon-Europa et du Réseau pluridisciplinaire « Nouvelles Dynamiques Partenariales Externes de l'UE en Asie-Pacifique » (NODYPEX) de Rennes. Cette manifestation prolonge les actions déjà engagées par les deux réseaux, à Hanoï, Tours et Rennes.

L'Union européenne a conclu ou va conclure plusieurs accords de partenariat politique et économique avec les pays d'Asie-Pacifique (Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines, Indonésie, Vietnam, Corée du Sud, Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Chili, Mexique). Des accords de partenariat politique ou stratégique ont déjà été signés avec tous ces pays sauf le Mexique et le Chili qui sont parties contractantes d'un accord

unique, et, des accords de partenariat économique ont été finalisés avec la Corée du Sud, le Canada, le Japon, Singapour et le Vietnam.

## Retour sur les colloques du réseau NihonEuropa

Ce réseau dense d'accords, constituant le pôle UE-Asie-Pacifique ne peut se comprendre sans une mise en articulation avec les multiples accords conclus ou à conclure entre les différents partenaires de cette même région, et d'abord les accords conclus entre les pays de l'ASEAN et entre l'ASEAN et ses partenaires tiers de la zone.

Parallèlement au pôle UE-Asie-Pacifique et au pôle ASEAN émerge un troisième pôle qui se décline en trois groupes qui se chevauchent : un groupe, sous la houlette du Japon et du Canada, avec l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP), un autre groupe sous la houlette de la Chine, avec l'Accord de partenariat économique régional global (RCEP) et un groupe autour des Etats Unis, avec l'accord récent Etats-Unis-Canada-Mexique (EUCM), et l'accord de libre-échange américano-sud-coréen (KORUS).



Toute la problématique est de savoir comment s'organisent ces différents pôles, en constitution, qui regroupent plus de 80% de l'économie mondiale. Plus précisément, les accords euro-asiatiques ainsi que ceux avec les pays américains du Pacifique (CETA avec le Canada, accord global révisé avec le Mexique, futur accord d'association révisé avec le Chili) sont-ils construits selon le même modèle que ceux des autres partenariats régionaux de l'UE et des pays tiers ? Ont-ils une spécificité du point de vue de leurs contenus ? Comment s'organisent ces partenariats en forme « d'anneaux olympiques », dans la mesure où l'Union européenne et plusieurs Etats d'Asie-Pacifique se trouvent dans plusieurs anneaux à la fois ?

La répartition des thématiques envisagées dans l'un et l'autre colloque répond plus à des nécessités organisationnelles qu'à une cohérence juridique.

Lien vers la réunion de Ho Chi Minh : <http://web.hcmulaw.edu.vn/nodypexnews/index.php/fr/>

Michel TROCHU et Abdelkhalq BERRAMDANE, Professeurs émérites de l'Université de Tours et Experts juridique auprès du Parlement européen.



## Les Nihon-Europa



Le réseau NihonEuropa a été créé par le Professeur Monjal en 2014-2015 avec, au départ, un fort soutien de la MSH. Ce réseau regroupe actuellement plus d'une cinquantaine de juristes japonais et français. Ce sont essentiellement des professeurs de droit public, de droit privé, quelques économistes, des avocats et institutionnels (CCI France de Tokyo, Barreau de Paris et de Tokyo, Représentant du Japon à Bruxelles, Ambassade...). Ce réseau a pour but de développer la recherche entre la France, l'Union et le Japon. L'accord de partenariat économique de nouvelle génération entre l'UE et le Japon de 2019 constitue un axe très important de la recherche conjointe (Voir nos conclusions dans notre e-conference EU-Japon <https://blogdroiteuropeen.com>) ainsi que toute la question liée au vieillissement des populations et des modalités sociales de leur prise en charge. Parmi les partenaires nippons, nous comptons les 15 premières Universités japonaises dont trois sont classées dans le top 100 de Shanghai 2020. Cinq colloques internationaux ont déjà été organisés à Tours, à l'Université de Tokyo et à l'Assemblée nationale.



Le réseau NihonEuropa, c'est aussi un dispositif qui a permis de mettre en place, dans le cadre du Master juriste européen, un important dispositif de mobilité pour les étudiants de M2. L'année prochaine, les Universités suivantes avec qui nous avons conclu des accords font partie de notre maillage : Chuo, Aoyamagakuin (situées à Tokyo), Kobé et Hiroshima. Deux autres partenaires sont attendus : Meiji (Tokyo) et Kagawa (située à Takamatsu, la ville jumelée avec Tours). En 2018, 2 étudiantes ont bénéficié de cette mobilité, en 2019 ce sont 3 étudiants et cette année 2020, sur les 11 qui étaient prévus, finalement ce sont 6 étudiants qui ont pu se rendre à Tours. Une association, un site « des NihonEuropa » sera créé. Ces étudiants suivent d'avril à septembre dans l'Université partenaire deux ou trois cours (en anglais), apprennent le japonais et rédigent leur mémoire de M2 dont la soutenance associe un Collègue référant. Les étudiants ont également la possibilité de suivre des stages. Tous les étudiants ont déjà suivi des stages dans des cabinets d'avocats et

une étudiante dans une entreprise française. Actuellement, sur les 5 étudiants qui sont partis en 2018 et 2019, 2 étudiantes sont installées au Japon et y travaillent. Cette année, une troisième a trouvé un contrat de 2 ans au sein de l'Ambassade de France et une troisième va bénéficier — c'est en attente — d'une bourse de recherche gouvernementale pour y poursuivre sa thèse qui est sous la direction du Professeur Monjal. Ajoutons qu'un étudiant actuellement en mobilité à Kobé a bénéficié d'une bourse étudiante de la ville de Kobé. Enfin, l'année prochaine, ouvrira un M1-M2 Européano-japonais avec l'Université Chuo. 5 étudiants français et 5 étudiants japonais bénéficieront d'une mobilité d'un an dans le pays d'accueil. Ce Master est entièrement adossé au Master juriste européen. Au total, notre capacité de mobilité pour les étudiants de Tours au Japon s'élève à 20. Le dispositif mis en place est de ce point de vue là unique, tant en raison du nombre de partenaires et d'étudiants « mobilisables » que du point de vue disciplinaire (Master juriste européen).



Le site sera entièrement repensé dans les mois à venir : <http://nihoneuropa.univ-tours.fr>

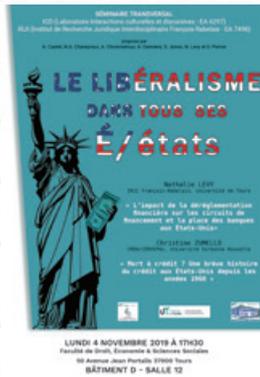
La mise place de ce réseau s'est effectuée sur des fonds propres extérieurs au budget de l'IRJI (Chaire Jean Monnet, MSH, APR notamment). Les 133 pages de rapport sur les missions effectuées jusqu'à lors ainsi que les conventions avec les partenaires sont disponibles sur demande au Professeur Monjal.

# Retour sur les conférences ■ ■ ■ ■



7 octobre 2019

**L'abdication de l'Empereur** par Hideki ETO, Professeur adjoint à l'Université Meiji (Tokyo). Notre collègue constitutionnaliste nippon, accompagné du Professeur Ken HASEGAWA de l'Université Kogakuin (Tokyo) également constitutionnaliste et tous deux membres du réseau NihonEuropa nous ont fait l'honneur d'une présentation du régime constitutionnel japonais et surtout d'une présentation des questions de droit relatives à l'abdication de l'empereur. En effet, cette abdication n'est pas prévue dans la Constitution japonaise et c'est la première fois (au moins aux 20 et 21ème siècles) qu'un Empereur abdique au profit de son fils pour des raisons essentiellement dues à l'âge.



4 novembre 2019

**Le libéralisme dans tous ses États - L'impact de la déréglementation financière sur les circuits de financement et la place des banques aux États-Unis** par Nathalie LEVY, IRJI François-Rabelais, Université de Tours ; **Mort à crédit ? Une brève histoire du crédit aux États-Unis depuis les années 1960** par Christine ZUMELLO, CREW/CERVEPAs, Université Sorbonne Nouvelle.



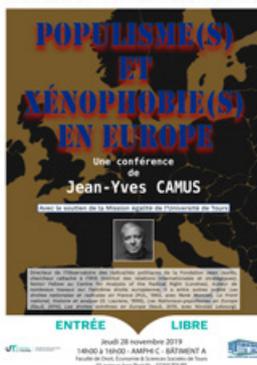
8 novembre 2019

**Les droits fondamentaux, nouvel horizon du droit de l'Union européenne ?** par Claude BLUMANN, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ancien Doyen de la Faculté de Droit, Économie & Sciences sociales de Tours.



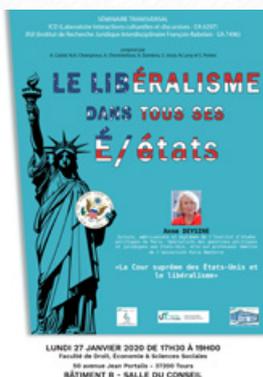
25 novembre 2019

**Libéralisme et médias aux États-Unis - Antimedia Politics in the USA : conservatives' Weaponization of the «Liberal Media» Critique in the Age of Reagan** par Sébastien MORT, Laboratoire Écritures, Université de Lorraine.



28 novembre 2019

**Populisme(s) et xénophobie(s) en Europe** par Jean-Yves CAMUS, Directeur de l'Observatoire des radicalités politiques de la Fondation Jean Jaurès, chercheur rattaché à l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégies).



27 janvier 2020

**Le libéralisme dans tous ses États - La Cour suprême des États-Unis et le libéralisme** par Anne DEYSINE, Juriste, américaniste et diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Professeur émérite de l'Université Paris Nanterre.



17 février 2020

**Le libéralisme dans tous ses États - Les welfarestate britannique et états-unien à l'épreuve du néolibéralisme : quelles réformes pour les politiques du handicap ? (1996-2016)** par Marie ASSAF ; Simon DAWES et Marc LENORMAND pour leur deux ouvrages en co-éditeurs, «*Neoliberalism in Context, Palgrave, 2020*» et «*New perspectives on the Anglophone World, revue Angles n°8 2019*».



6 mars 2020

**Le principe de fraternité : avenir prometteur ou espoirs illusoire ?** avec la participation de Samy BENZINA, Professeur de droit public, Université de Poitiers, Pierre BOISSEAU, Maître de conférences en droit public, Marie-Laure GÉLY, Maître de conférences en droit public à l'Université de Tours, Kevin PARTHENAY, Professeur en science politique, Université de Tours.

## Conférence à venir

2021 « **Algorithmes Biais Discrimination et Équité** », Conférence organisée par MécEN et l'IRJI François-Rabelais (Alain Bousquet). Intervenant : Patrice Bertail, MODAL X, UFR SEGMI, Université Paris Nanterre ; Discutants : Pascal Favard, François Fourment et Vincent Perrolaz.

Les algorithmes s'immiscent de plus en plus dans notre quotidien à l'image des algorithmes d'aide à la décision (algorithme de recommandation ou de scoring), ou bien des algorithmes autonomes embarqués dans des machines intelligentes (véhicules autonomes). Déployés dans de nombreux secteurs et industries pour leur efficacité, leurs résultats sont de plus en plus discutés et contestés. En particulier, ils sont accusés d'être des boîtes noires et de conduire à des pratiques discriminatoires liées au genre ou à l'origine ethnique. L'objectif de cette conférence est de décrire les biais liés aux algorithmes et d'esquisser des pistes pour y remédier. Nous nous intéressons en particulier aux résultats des algorithmes en rapport avec des objectifs d'équité, et à leurs conséquences en termes de discrimination. Trois questions seront abordées : Par quels mécanismes les biais des algorithmes peuvent-ils se produire ? Peut-on les éviter ? Et, enfin, peut-on les corriger ou bien les limiter ? Dans une première partie, nous décrirons comment fonctionne un algorithme d'apprentissage statistique. Dans une deuxième partie nous nous intéresserons à l'origine de ces biais qui peuvent être de nature cognitive, statistique ou économique. Dans une troisième partie, nous présenterons quelques approches statistiques ou algorithmiques prometteuses qui permettent de corriger les biais. Nous conclurons sur les principaux enjeux de société soulevés par les algorithmes d'apprentissage statistique tels que l'interprétabilité, l'explicabilité, la transparence, et la responsabilité.



# Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U



14

© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Ces vidéos ont pu être réalisées avec le concours de Philippe DUMAS, responsable du service audiovisuel de la Faculté de droit, économie & sciences sociales.



« La constitution face au temps - Regards croisés franco-japonais », Colloque du 4 octobre 2019.  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon\\_europa/la\\_constitution\\_face\\_au\\_temps](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon_europa/la_constitution_face_au_temps)



« La transmission des exploitations viti-vinicoles », Colloque du 15 novembre 2019.  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_transmission\\_des\\_exploitations\\_viti\\_vinicoles](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_transmission_des_exploitations_viti_vinicoles)



« Atteintes à l'environnement et santé : approches juridiques et enjeux transdisciplinaires », Colloque des 15-16 novembre 2019.  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/atteintes\\_a\\_l\\_environnement\\_et\\_sante](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/atteintes_a_l_environnement_et_sante)



« Populisme(s) et xénophobie(s) en Europe », Conférence du 28 novembre 2019.  
[https://www.canal-u.tv/video/irji/conference\\_de\\_jean\\_yves\\_camus\\_populisme\\_et\\_xenophobie\\_en\\_europe.56495](https://www.canal-u.tv/video/irji/conference_de_jean_yves_camus_populisme_et_xenophobie_en_europe.56495)



« Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes », Colloque des 28 et 29 novembre 2019.  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/comment\\_les\\_responsables\\_publics\\_doivent\\_ils\\_repondre\\_de\\_leurs\\_actes](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/comment_les_responsables_publics_doivent_ils_repondre_de_leurs_actes)



« La crise hospitalière : l'hôpital est mort, vive l'hôpital ! », Journée d'étude du 13 février 2020 organisée par le Master II droit de la santé.  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_crise\\_hospitaliere](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_crise_hospitaliere)



« Le principe de fraternité : avenir prometteur ou espoirs illusoires ? », Conférence du 6 mars 2020 organisé par le Master 2 Juriste de Droit Public.  
[lien bientôt disponible sur https://irji.univ-tours.fr/actualites-scientifiques/colloques-et-conferences-en-ligne/](https://irji.univ-tours.fr/actualites-scientifiques/colloques-et-conferences-en-ligne/)



« Avoir des convictions, quel impact sur la gestion de patrimoine aujourd'hui ? », Colloque du 13 mars 2020 organisé par le Master Droit et patrimoine.  
[lien bientôt disponible sur https://irji.univ-tours.fr/actualites-scientifiques/colloques-et-conferences-en-ligne/](https://irji.univ-tours.fr/actualites-scientifiques/colloques-et-conferences-en-ligne/)

Le Master droit de la santé de l'université de Tours, dirigé par Mme Farida Arhab-Girardin, fêtera bientôt ses 30 ans d'existence. Créé en 1991 en collaboration avec l'université de Poitiers, sous l'appellation DESS droit médical, il fut l'un des premiers en ce domaine. Depuis septembre 2018, il est désormais uniquement rattaché à l'Université de Tours. Il est adossé à l'IRJI. Diverses manifestations scientifiques ont été organisées ou coorganisées par le Master droit de la santé, notamment en 2019, les Colloques « Responsabilité médicale et indemnisation des accidents médicaux. Bilan et perspectives » et « Atteintes à l'environnement et santé : approches juridiques et enjeux transdisciplinaires » sous la direction scientifique de Mme Fabienne Labelle, M. Damien Thierry, Mme Farida Arhab-Girardin et Mme Christel Cournil.

Trois programmes de recherches franco-polonais ont également été réalisés en vertu d'un partenariat entre les universités de Tours et de Łódź en Pologne, à l'initiative de M. Patrick Baleynaud et sous la codirection scientifique de Mme Farida Arhab-Girardin. Le premier, portait des « Regards croisés sur la responsabilité médicale en droits français et polonais » en 2012-2014, le second répondait à un appel à projet de l'ambassade de France en Pologne en 2016 et était consacré à « la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées », le dernier programme en 2017 abordait « les politiques de santé en matière de lutte contre le cancer et les droits des malades ».

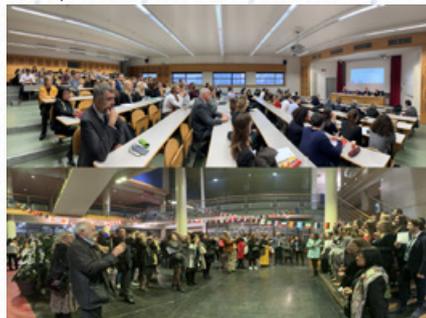
Les étudiants du Master sont initiés à la recherche en leur confiant l'organisation d'une journée annuelle d'étude encadrée par la direction du Master, avec le soutien de l'IRJI. La MGEN est partenaire de cet événement. Divers sujets ont ainsi été abordés : notamment « les vaccinations obligatoires : entre libertés individuelles et devoirs collectifs », « le patient détenu », « le droit à l'épreuve des nouvelles technologies », et en février 2020 « la crise hospitalière ».

La crise sanitaire soulève des questions inédites et ouvre de nouveaux champs de recherches dont certains seront étudiés notamment en collaboration avec l'Espace de réflexion éthique de la Région Centre Val de Loire.

## 30 ans du master juriste européen



L'IRJI et le Master Juriste européen ont coorganisé une journée d'étude et de sensibilisation au droit de l'Union européenne, venant célébrer les 30 ans de ce Master. La partie scientifique a été ouverte par une intervention du professeur Claude Blumann, dont la présence s'imposait en tant que fondateur tout à la fois du Master et de l'ancien groupe de recherche en droit international et européen, le GERCIE (ancêtre de l'actuel axe Normes et Institutions en Europe de l'IRJI), qui a formé à la recherche une grande partie des enseignants-chercheurs de droit de l'Union européenne de Tours. Le professeur Claude Blumann a donné une conférence sur les droits fondamentaux dans l'Union européenne. L'après-midi, les étudiants ambassadeurs des carrières européennes ont présenté les métiers du droit de l'Union européenne, avec le concours de l'Association française d'études européennes (Afée). Un membre de l'Observatoire du marché unique du Comité économique et social européen, Jean-Pierre Faure, a ensuite donné une illustration de ces carrières européennes en présentant ses fonctions et ses travaux, consacrés aux conséquences du Brexit dans les Etats membres et aux nouveaux modèles économiques dans l'Union européenne. Ponctué d'animations conçues par les étudiants du Master, dont un jeu-quiz et des petites saynètes illustrant quelques grands moments des 30 dernières années de la construction européenne, cette journée a été clôturée par la remise de diplômes des lauréats de la promotion 2018-2019, en présence de Mme la Députée Sabine Thillaye, présidente de la Commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale et ancienne étudiante du



Master Juriste européen, de M. Jérôme Tebaldi, adjoint au maire de Tours, de M. Faure, des étudiants et intervenants du Master et de quelques dizaines



d'alumni, dont certaines des premières promotions, venus spécialement de Luxembourg, Bruxelles et Paris. En sa double qualité de laboratoire de recherche et de centre de documentation européenne, l'IRJI avait obtenu de la Commission européenne la mise à disposition d'une exposition de dessins humoristiques de presse, contribuant à la réussite de l'évènement.

Cette journée illustre les relations étroites de l'IRJI avec les formations qui lui sont adossées, dont le Master Juriste européen et les autres parcours de la mention droit européen. Outre la participation active de ses intervenants, tant universitaires que professionnels, à la recherche collective, on notera des interventions régulières des étudiants aux manifestations scientifiques de l'IRJI (telles les journées d'études franco-allemandes des universités de Tours et de Bochum), leur contribution à l'animation d'une consultation citoyenne européenne et leur organisation de conférences. Le 12 décembre dernier, ils ont ainsi présenté, sous la direction de leurs enseignants, une conférence sur « L'Union européenne au lendemain des élections au Parlement européen des 23 au 26 mai 2019 ». Un autre signe de cette sensibilisation à la recherche se trouve dans la remise du deuxième prix Valéry Giscard d'Estaing de l'engagement européen à un étudiant du Master 2 Juriste européen, Simon Blin, suivie de la publication d'un article à la revue de l'Union européenne, aux éditions Dalloz.



**La responsabilité - Actes des Journées Internationales de la Société d'Histoire du Droit de Tours (1er-4 juin 2017) - Textes réunis par Alexandre Deroche**  
**Éditeur : Presses Universitaires de Limoges - Pulim**  
**ISBN : 978-2-84287-737-8 - Parution : 06/2019**

**Résumé :** « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». Cet article 1384 du code civil français, devenu l'article 1240 en 2016, est un texte d'anthologie, sans doute le plus célèbre en matière de responsabilité. Notion cardinale du droit dans nombre de traditions nationales, la responsabilité ne concerne pas que le droit civil. Elle irrigue autant les autres branches du droit - pénal, administratif ou constitutionnel - au sein desquelles elle n'a cessé d'occuper une place grandissante. La responsabilité n'a pas qu'un présent riche et un avenir fructueux. Elle a aussi un long passé, qui, en dépit des brillants travaux historiques qui lui ont déjà été consacrés dans différentes langues, recèle beaucoup de zones d'ombre. C'est à jeter des éclairages nouveaux qu'une soixantaine de savants se sont essayés lors des mémorables Journées Internationales de la Société d'Histoire du Droit tenues à Tours en 2017. Le présent recueil livre au lecteur l'essentiel de ces contributions, espérant combler des lacunes dans la connaissance scientifique et susciter des pistes de recherches nouvelles.



**Responsabilité médicale et indemnisation des accidents médicaux. Sous la direction de Farida Arhab-Girardin**  
**Éditeur : Dalloz - Revue de droit sanitaire et social n° 6/2019**  
**ISSN : 0245-9469 - Parution : 10/2019**

**Résumé :** La loi Kouchner du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé représente une avancée incontestable dans la réparation des dommages corporels. Elle crée, en effet, un régime d'indemnisation des dommages médicaux novateur à différents titres. Elle redéfinit et unifie, d'abord, les règles de la responsabilité médicale en conférant à la faute une place majeure. Elle entend ensuite consacrer un droit à indemnisation des accidents médicaux non fautifs (« l'aléa thérapeutique »), sous condition de gravité, au titre de la solidarité nationale. Elle met, enfin, en place une procédure de règlement amiable des dommages médicaux fautifs et non fautifs devant des commissions de conciliation et d'indemnisation afin, notamment, de déjudiciariser les litiges en la matière mais également simplifier et accélérer la procédure. Plus de quinze ans après son entrée en vigueur, les objectifs poursuivis par le législateur ont-ils été atteints ? Les droits des victimes sont-ils mieux préservés ? Pour y répondre, les intervenants se sont, dans un premier temps, intéressés aux dernières évolutions de la responsabilité médicale. L'instauration d'un régime unitaire de responsabilités administrative et civile supposait une interprétation identique des dispositions législatives. Est-on parvenu à une telle harmonisation et à une stabilisation des règles ? Qu'en est-il par ailleurs de la responsabilité pénale des professionnels de santé ? La focalisation des débats, durant de nombreuses années, sur l'indemnisation des dommages ne saurait occulter l'existence du contentieux pénal. Dans un second temps, il s'est agi de faire un bilan du dispositif d'indemnisation des accidents médicaux non fautifs par la solidarité nationale et des différentes procédures d'indemnisation. Les intervenants se sont interrogés sur l'interprétation des conditions d'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Est-elle réellement favorable aux victimes ou au contraire trop restrictive ? Ensuite, la réflexion portera sur le choix de la procédure d'indemnisation. En instaurant une procédure de règlement amiable des dommages médicaux, le législateur entendait améliorer la situation des victimes. Or, son attractivité est remise en cause. Pourtant, le dispositif ainsi mis en place en 2002 a constitué une avancée considérable qui a inspiré d'autres législations européennes. A ce titre, dans le prolongement du programme franco-polonais sur la responsabilité médicale des Universités de Tours et Lödz, un regard polonais a été porté sur l'indemnisation des accidents médicaux. Enfin, les réflexions ont porté sur la réparation du dommage corporel ainsi que l'incidence du projet de réforme de la responsabilité civile sur cette question.



**La chance en droit administratif - Camille Giraud**  
**Éditeur : Presses Universitaires d'Aix-Marseille**  
**ISBN : 978-2-7314-1138-6 - Parution : 10/2019**

**Résumé :** La chance est une notion hétérogène en droit administratif. Les manifestations de ses différentes acceptions sont en effet nombreuses tant le hasard, les probabilités et le risque auxquels elle renvoie sont riches d'applications concrètes. Les effets de ceux-ci sont donc également, et sans surprise, très variés. Cette diversité n'empêche cependant pas que la chance soit clairement présentée puisque les émanations et les réactions de la chance peuvent être systématisées si l'on se situe du point de vue de ceux qui encadrent au quotidien l'action de l'administration et ses rapports avec les administrés. Pour le juge administratif comme le législateur, les probabilités sont toujours l'illustration de ce que la chance peut être un outil utile dans l'établissement de la vérité judiciaire en situation d'incertitude. Pour le juge administratif comme le législateur, le hasard et le risque renvoient systématiquement à la survenance d'événements ou de phénomènes imprévisibles qui doivent être évités. Il existe donc une « bonne » chance qu'ils emploient, et une « mauvaise » chance qu'ils repoussent. Malgré toutes les subtilités déployées par la chance en droit administratif, celle-ci se révèle néanmoins comme une notion dont l'unité apparaît au stade de l'étude de la fonction commune à toutes ses illustrations. Tandis que les probabilités aident le juge administratif à fixer plus précisément le montant de la réparation de la perte de chance sanitaire et à multiplier les préjudices réparables, le hasard et le risque sont refoulés par le juge administratif et le législateur de façon à ce que leurs répercussions sur les personnes soient compensées par une indemnisation. La chance est alors une notion fonctionnelle qui a vocation à être de plus en plus employée pour améliorer l'indemnisation délivrée aux administrés, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.



**Recherche sur la notion de Constitution et l'évolution des régimes constitutionnels - Jean Rossetto**  
**Éditeur : Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie**  
**ISBN : 978-2-37032-249-4 - Parution : 01/2020**

**Résumé :** « Le divorce fréquemment observé entre les prescriptions rédigées et leur mise en oeuvre subséquente est un phénomène inhérent à la nature même des normes constitutionnelles et à leurs conditions d'interprétation. Qu'elle soit unilatérale ou conjointe, la pratique institutionnelle qui s'établit dès l'entrée en vigueur d'une Constitution n'exprime pas autre chose que son interprétation par les pouvoirs publics. Elle se dégage sur la base des virtualités contenues dans le texte dont elle fixe ainsi le sens et la portée. Deux facteurs essentiels conditionnent cette opération. D'une part, les diverses compétences dont disposent les organes constitués ; d'autre part, le contexte politique qui informe leurs facultés d'interprétation. Par conséquent, la physionomie prise par un régime politique dépend du mode de distribution des pouvoirs adopté et de l'environnement dans lequel il est amené à s'appliquer. »

Presque quarante plus tard, la pensée exprimée par Jean Rossetto dans sa thèse de doctorat d'État n'a rien perdu de sa puissance ni de sa pertinence.



**Le nombre et le droit - Sous la direction de Marion Brosset Briand, Antonin Crinon, Élodie Delacoure et Émilie Delcher**  
**Éditeur : L'Harmattan**  
**ISBN : 978-2-343-19575-9 - Parution : 02/2020**

**Résumé :** Le choix de la thématique « Le nombre et le droit » est parti du constat selon lequel les nombres, entendus lato sensu comme ce qui est quantifiable, ont pris une place considérable en droit. Leur importance se manifeste par exemple par l'introduction d'objectifs chiffrés, d'indicateurs de performance ainsi que par d'autres impératifs quantitatifs en droit. Un vocable issu des sciences de gestion - New Public Management - et de l'économie, avec les termes de gouvernance, régulation, efficience, envahit également peu à peu le droit.

Cette incursion ne semble épargner aucun pan du droit : international (fixation de seuils d'émission de gaz à effet de serre...), européen (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance...), national (LOLF...) ou local (indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise des fonctionnaires...). Il influence même l'office du juge (contrôle de proportionnalité, bilan « coût/avantages »...).

Alors l'objectif de ce livre est ainsi de prendre la mesure de cette pénétration de l'économie, de la gestion, des mathématiques, dans la sphère juridique afin de comprendre si - et, le cas échéant, comment - elle est un facteur de mutation du droit.

Cet ouvrage réunit les contributions universitaires de jeunes chercheurs, doctorants et docteurs, proposant des approches juridiques variées et pluridisciplinaires. Il est le fruit du colloque organisé le 23 novembre 2018 par Hémisphère Droit, association réunissant les doctorants et jeunes docteurs de l'Université de Tours.

Liste des contributeurs : Vassil Bézier, Jennifer Bomstain, Marion Brosset Briand, Akassi Brou, Antonin Crinon, Élodie Delacoure, Émilie Delcher, Ahmed Elkahwagy, Alexis Lecatelier, Léa Lucienne, Benjamin Mosny, Pierre Mouzet, Adeline Paradeise, Paulien Parinet, Théo Scherer, Marion Travers.



**Les lois de la table - Le droit du patrimoine alimentaire - Sous la direction d'Isabelle Hannequart - Préface d'Abdelkhaleq Berramdane**  
**Éditeur : Presses Universitaires François-Rabelais - Tours**  
**ISBN : 978-2-86906-733-2 - Parution : 02/2020**

**Résumé :** Se nourrir, manger, manger du bon et bien manger, ces actes de la vie quotidienne sont des actes juridiques. Le droit a son propre langage pour nous parler des lois de l'alimentation. Cependant, il ne livre aucune définition du patrimoine alimentaire, notion partagée par bien d'autres disciplines voisines. Les lois de la table font écho à notre culture, au repas gastronomique des Français, et se manifestent aussi par les nombreux labels de la propriété intellectuelle.

Des ingrédients de patrimoine alimentaire se repèrent dans les différents domaines du droit selon des processus de patrimonialisation aux fondements bien différents. Patrimoine joyeux assurément, le patrimoine alimentaire se doit-il d'être un patrimoine vertueux répondant à [exigence sociétale grandissante d'une qualité patrimoniale par la considération de l'environnement, de la biodiversité, de la santé, des animaux, des préférences collectives, des droits humains ? Dans quelle mesure le patrimoine alimentaire peut-il s'accommoder de La protection des brevets ou des marques ?

Le patrimoine alimentaire requiert la protection juridique. Mais la protection ne se fonde pas forcément sur une intention et une finalité patrimoniales. Trop gras, trop salé... trop réglementé?! Le droit ne doit pas non plus tuer dans l'oeuf le patrimoine alimentaire, mais tracer les contours d'un nouveau droit de synthèse, le droit au patrimoine alimentaire, au coeur de la diversité culturelle, elle-même patrimoine commun de l'humanité.



**Les condamnations symboliques en droit positif français - Juliette Brunie**

**Préface de Fabrice Leduc**

**Éditeur : mare & martin**

**ISBN : 978-2-84934-482-8 - Parution : 04/2020**

**Résumé :** Lorsqu'il entend l'expression condamnation symbolique, le juriste pense immédiatement à la victime d'un préjudice qui obtient 1€ symbolique de dommages et intérêts. Pourtant, au-delà de cette intuition, les condamnations symboliques demeurent méconnues. La première interrogation venant à l'esprit est : se limitent-elles aux dommages et intérêts symboliques ? La réponse est négative. L'auteur d'une infraction pénale déclaré coupable tout en étant dispensé de peine, la réduction à 1€ du montant de l'indemnité prévue dans un contrat à titre de clause pénale ou encore les annulations par les plus hautes juridictions de décisions de justice dans le seul intérêt de la loi illustrent aussi l'usage diffus des condamnations symboliques en droit positif français. D'où une seconde interrogation : quel est ou quels sont leur(s) finalité(s) ? Ces condamnations n'ayant jusqu'à alors fait l'objet d'aucune recherche synthétique globale, le présent ouvrage permet à partir de l'étude concrète des condamnations symboliques et de l'expérience de systèmes juridiques étrangers de découvrir les multiples facettes d'un phénomène en expansion.



**La réforme du droit de la responsabilité en France et en Belgique - Regards croisés et aspects de droit comparé - Études coordonnées par Bernard Dubuisson**

**Éditeur : Bruylant**

**ISBN : 978-2-8027-6433-5 - Parution : 05/2020**

**Résumé :** Le présent ouvrage est issu d'un séminaire du Groupe Européen de Recherche en Droit de la Responsabilité et des Assurances (GRERCA), organisé par le Centre de droit privé de l'UCLouvain avec l'appui de l'Université Saint-Louis-Bruxelles, à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de ce réseau international de recherche. Actualité juridique oblige, le séminaire, qui s'est tenu à Bruxelles les 7 et 8 décembre 2018, était entièrement dédié à l'examen des projets de réforme de la responsabilité civile en France et en Belgique.

Ces deux pays ont, en effet, ouvert successivement le vaste chantier de la réforme de leur Code civil, dont l'origine est commune et remonte au Code Napoléon de 1804.

En France, le droit des obligations a déjà été réformé dans son versant contractuel par la voie de l'ordonnance du 10 février 2016. Sous l'angle de la responsabilité civile, un avant-projet avait été déposé en février 2016. À la suite de la consultation publique, un nouveau projet a été présenté par le garde des sceaux le 13 mars 2017. En Belgique, les réformes du droit de la preuve et du droit des biens ont été adoptées et vont bientôt entrer en vigueur. Le droit des obligations et le droit de la responsabilité devaient suivre mais cet élan fut brisé par la chute du gouvernement le 18 décembre 2018. Ces deux volets importants du droit privé restent donc pour l'instant à l'état de projet. Pour ce qui relève de la responsabilité civile, le projet préparé par un groupe de travail désigné par le ministre de la Justice a été déposé en mars 2018 puis revu en août 2018 à la suite de la consultation publique.

Les deux réformes enclenchées en parallèle étant en devenir, l'instant était particulièrement bien choisi pour confronter les deux textes sous un angle scientifique. Le présent ouvrage reprend les rapports présentés lors du séminaire, mis à jour en 2020.

Dérogant à la pratique habituelle du GRERCA, chaque thème abordé (considérations générales, faits générateurs de responsabilité, relations entre responsabilités contractuelle et extracontractuelle, dommage et effets de la responsabilité) fait, d'abord, l'objet d'un rapport français et d'un rapport belge. Ces rapports sont enrichis ensuite par des points de vue de droit comparé proposés par des professeurs venant de diverses universités de l'Union européenne faisant partie ou non du réseau du GRERCA. L'ensemble dégage des réflexions intéressantes et bienvenues dans un contexte politique et sanitaire très chahuté.



**L'appel - Regards croisés en procédures civile et administrative - Sous la direction de Benjamin Defoort**

**Éditeur : Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie**

**ISBN : 978-2-37032-251-7 - Parution : 05/2020**

**Résumé :** Voie de recours de principe ouverte aux justiciables, dans tout système juridique, pour contester une décision de justice, l'appel est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Dans le contentieux de l'Administration, la fonction de juge d'appel a pour originalité de n'avoir été attribuée que très tardivement à des juridictions spécifiquement chargées de cette tâche, les cours administratives d'appel, et dont on a fêté il y a peu le trentième anniversaire. Certaines de ses caractéristiques peuvent ainsi être recherchées entre le modèle que constitue classiquement l'appel civil et celui hérité du rôle historique du Conseil d'État comme juge de dernier ressort.

Mais c'est précisément dans cette même période que le pouvoir réglementaire a, par une série de décrets de mai 2017, modifié le régime de l'appel en matière civile, dans le prolongement de la réforme, plus profonde, de 2011. C'est tout autant l'accès au juge d'appel que son office qui se trouvent bousculés.

Ces textes annoncent d'autres réformes : dans quelles directions iront-elles ? Concerneront-elles aussi l'ordre juridictionnel administratif ? Seront-elles anticipées, accompagnées ou nuancées par les jurisprudences des juridictions civiles et administratives ? Ces dernières s'inspireront-elles des nouvelles orientations de l'appel civil ? Autant de questions qu'il est apparu utile de poser lors de cette journée d'études et de soumettre aux regards croisés de civilistes et de publicistes.

Actes de la journée d'études organisée le 5 octobre 2018 par l'IRJI François-Rabelais (EA 7496) de l'Université de Tours.

L'UMR GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe) rattaché à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne a déménagé dans de nouveaux locaux. Ces derniers ne lui permettant pas de conserver sa collection de thèses (format soutenance) issue du dépôt d'exemplaire pour la participation au prix de thèse annuel du GRALE, l'IRJI François-Rabelais a proposé que la bibliothèque Droit-Recherche de la Faculté de Droit de Tours accueille cette collection forte de plus de 600 volumes afin de ne pas priver la communauté scientifique de ce formidable fonds documentaire initié et développé par le Professeur Marcou.

Le GRALE (Groupement de recherche sur l'administration Locale en Europe) est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) ; il est fondé sur un contrat de cinq ans renouvelable. Le contrat 2019-2023 associe des institutions académiques et des partenaires publics ou privés.

Les partenaires partagent la conviction que le développement de la recherche est nécessaire à une meilleure connaissance des processus socio-politiques et économiques locaux, de l'action publique territorialisée et des problèmes juridiques qu'ils soulèvent.

Leur coopération avec les chercheurs aidera ces derniers à identifier plus rapidement les problèmes nouveaux et en facilitera l'étude. La recherche est en effet indispensable au renouvellement de la capacité d'expertise ; si elle ne s'alimente pas d'une recherche créative l'expertise se périmera rapidement.

Le GRALE se donne donc pour mission de promouvoir des recherches, sur la base d'un programme pluridisciplinaire. Fondé par un contrat entre les partenaires, le groupement d'intérêt scientifique trouve sa raison d'être dans le réseau dense et diversifié des équipes de recherche ou associations scientifiques des diverses disciplines qu'il contribue à entretenir et à stabiliser.



## CDE : Nouvel accord de partenariat et Pan European Working Group

Dans un souci de renforcement de son réseau d'information et de communication dans les États membres (Europe Direct), la DG Communication de la Commission européenne a lancé, en 2018, un renouvellement de son réseau de Centres de documentation européenne (CDE). En France, après le renouvellement des centres d'information Europe Direct (au nombre de 49 depuis 2018) et des conférenciers Team Europe (au nombre de 42 depuis mi-2018), la Représentation a également décidé de donner une nouvelle impulsion au réseau français des CDE sur la base du nouveau mandat suivant : organisation de dialogues citoyens, débats, conférences, séminaires, etc. ; synergies avec les autres branches du réseau Europe Direct et les autres réseaux européens ; participation aux actions d'information générale de la Commission européenne sur l'Union européenne.



Le 3 octobre 2019, l'Université de Tours a signé un nouvel accord de partenariat mettant à jour les modalités de coopération de notre université avec la Commission européenne.

Le CDE de Tours, géré par l'IRJI, avait été sélectionné pour représenter les CDE français à l'EDC Pan European Working Group on outreach activities qui s'est déroulé les 26-27 septembre 2019 à Séville.





Saviez-vous qu'une bourse **CIFRE** vous permet d'intégrer un doctorant dans votre équipe pendant 3 ans ?  
Le dispositif **CIFRE** est une véritable aide à l'innovation et est accessible à tout type de structure.

## Dopez vos performances avec un doctorant de l'IRJI François-Rabelais

### Avantages financiers :

**23 484 € brut /an minimum (CDD de 3 ans ou CDI).**  
**Le dispositif CIFRE vous finance à hauteur de 14 000 € /an soit 42 000 € sur les 3 ans + CIR (Crédit Impôt Recherche) possible**



### Les entreprises, collectivités ou associations apprécient les CIFRE pour...

- Se doter de jeunes talents sans condition de nationalité
- Accéder à la recherche publique de pointe dans tous les domaines scientifiques et technologiques
  - Travailler avec un laboratoire français et étranger
- Bénéficier d'une subvention annuelle de 14 000 € et du CIR
  - Instruction des dossiers tout au long de l'année
    - Délai d'instruction : 3 mois
    - Début de la CIFRE : 4 mois
- Dépôt des demandes de CIFRE en ligne : [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)

### Les bénéficiaires pour les entreprises, collectivités ou associations :

- Un facilitateur d'innovation pour...
  - Rester compétitif : la recherche est réalisée à partir des contraintes de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
    - Favoriser le démarrage d'une activité à moindre risque.
- Se doter d'une ressource humaine très performante qui apporte des compétences nouvelles sur un projet stratégique.
  - Salarié un doctorant entre l'entreprise, la collectivité ou l'association et le laboratoire :
    - visibilité précise des travaux de recherche.
  - Adaptation au métier de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.
    - Prospective des usages, réseau international.
- Obtenir des résultats de haut niveau : accès aux ressources et compétences scientifiques de pointe du laboratoire.
  - Bénéficier d'une assurance qualité par une double sélection :
    - sélection par les partenaires eux-mêmes, évaluation et suivi par l'ANRT (taux d'acceptation moyen : 80%).
    - Un dispositif simple à mettre en oeuvre.

### Le dispositif CIFRE a 38 ans !

- Une communauté de 14 000 docteurs, dirigeants, chercheurs... (réseau cifre.org)  
7000 entreprises ; 4000 laboratoires; 3850 CIFRE en cours



\* Le 8 novembre 2019, **Anthony TARDIF** a soutenu sa thèse sur [L'immunité en droits privé et public de la responsabilité](#) (sous la direction du professeur Fabrice LEDUC)

### Jury :

Fabrice LEDUC, Professeur, Université de Tours  
Hubert GROUDEL, Professeur émérite, Université de Bordeaux (Président et Rapporteur)  
Christophe GUETTIER, Professeur, Université du Mans (Rapporteur)  
Julie TRAUILLÉ, Professeure, Université de Tours (Examinatrice)

### Résumé :

L'immunité en droits privé et public de la responsabilité se définit comme le mécanisme juridique permettant à une personne d'être soustraite à l'application normale d'une obligation de réparation ou d'une action en réparation, à raison d'une qualité particulière qu'elle présente. Il s'infère de cette définition que l'immunité se décline en plusieurs sous-espèces. L'immunité peut tout d'abord être substantielle en ce qu'elle affecte le fond du droit. Le fond du droit pourra être alors affecté selon une intensité différente: certaines immunités substantielles couvrent leur bénéficiaire de l'obligation de réparer les conséquences de leurs fautes simples alors que d'autres immunités substantielles couvrent leur bénéficiaire de l'obligation de réparer les conséquences de toutes leurs fautes non intentionnelles.

L'immunité peut être également processuelle en ce qu'elle soustrait son bénéficiaire à une action en réparation. Cette espèce d'immunité peut également recouvrir différentes intensités, l'action en réparation pouvant être neutralisée aussi bien en présence de la commission d'une faute simple de l'auteur du dommage qu'en présence d'une faute intentionnelle de celui-ci. Pour chacune de ces sous-espèces d'immunité, la présente thèse tentera de leur accoler un régime juridique spécifique.

### Mots-clés :

Immunité ; Responsabilité civile ; Responsabilité administrative.

\* Le 9 décembre 2019, **Anaïs HACENE** a soutenu sa thèse sur [La coresponsabilité dans les droits de la responsabilité civile et administrative](#) (sous la direction du Professeur Claude OPHÈLE)

### Jury :

Claude OPHÈLE, Professeur, Université de Tours  
François BRUNET, Professeur, Université de Tours (Président du jury)  
Jérôme FRANÇOIS, Professeur, Université Paris V (Rapporteur)  
Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, Professeur, Université Savoie Mont Blanc (Rapporteur)  
Jean-Sébastien BORGHETTI, Professeur, Université Paris II

### Résumé :

La coresponsabilité est l'obligation, pour plusieurs personnes, de répondre des conséquences d'un même dommage. Source de complexité, elle produit un effet perturbateur sur le mécanisme de la responsabilité civile car elle déroge au schéma classique qu'envisage le droit français.

Réduite à l'existence d'un seul fait générateur dommageable, la responsabilité de nature civile a été conçue comme l'opposition d'une seule victime à un seul responsable. Pourtant, les situations dommageables qui relèvent de cette simplicité sont de plus en plus rares : l'évolution de la notion de responsabilité, de ses fondements et de ses fonctions a conduit à la multiplication des cas de coresponsabilité.

Or, le Code civil, imprégné de la philosophie individualiste qui prévalait en 1804, ne contient aucune disposition générale sur la pluralité de responsables. Pour combler ce silence, les juges ont dû façonner un régime juridique en composant avec des règles créées, initialement, pour régir la responsabilité individuelle. Ce système montre des limites : il revient à traiter la responsabilité plurale comme la juxtaposition de responsabilités uniques sans la concevoir comme un phénomène à part entière.

À l'heure de la réforme du droit de la responsabilité civile, un changement de perspectives s'impose. Ce changement commande d'envisager les règles établies comme un ensemble pour interroger leur cohérence.

L'étude de la coresponsabilité invite à relativiser l'importance accordée au triptyque classique – dommage, fait générateur, lien de causalité – et à placer au cœur du processus de réparation, la condition d'imputation.

### Mots-clés :

Causalité, coauteurs, coresponsables, imputation, obligation au tout, recours en contribution, responsabilité, solidarité, subrogation.



\* Le 13 décembre 2019, **Sofian GOUDJIL** a soutenu sa thèse sur **Analyse idéologique des réformes pénales depuis 1981** (sous la co-direction du Professeur Laurent REVERSO et de Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR)

### Jury :

Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR, Université de Tours  
Laurent REVERSO, Professeur, Université de Toulon  
François ROUSSEAU, Professeur, Université de Nantes (Président du jury)  
Audrey DARSONVILLE, Professeure, Université Paris Nanterre (Rapporteur)  
Xavier PIN, Professeur, Université Lyon III (Rapporteur)

### Résumé :

La réforme pénale évolue à la faveur de courants, plus ou moins violents et parfois contraires, qui la façonnent. Parmi ceux-ci, les idéologies, avec ce qu'elles portent en elles de force de persuasion mais aussi de contradictions, occupent une place privilégiée. Discerner l'idéologie qui se cache derrière les réformes, c'est offrir une clé de compréhension du système pénal. En prenant acte de la rupture idéologique qui s'est produite en 1981 avec l'alternance politique et en faisant de cette année le point de départ de cette étude, l'enjeu est de mettre l'idéologie au cœur de l'analyse des réformes pénales élaborées depuis lors.

Une telle analyse permet de mettre en lumière la diversité idéologique qui caractérise de prime abord les réformes pénales au stade de leur élaboration. Elle révèle cependant une unité idéologique se dissimulant derrière cette diversité apparente, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre ces mêmes réformes.

### Mots-clés :

Réformes pénales ; idéologie ; politique criminelle ; contrat social ; droit pénal de la dangerosité ; droit pénal humaniste ; contrôle social.

\* Le 10 janvier 2020, **Joachim LEBIED** a soutenu sa thèse sur **L'exigence de loyauté des relations contractuelles en droit public** (sous la co-direction des Professeurs Nathalie ALBERT-MORETTI et François BRUNET)

### Jury :

Nathalie ALBERT-MORETTI, Professeure, Université de Tours  
François BRUNET, Professeur, Université de Tours  
Pierre BOURDON, Professeur, Université de Cergy-Pontoise (Président)  
Charles-André DUBREUIL, Professeur, Université Clermont-Auvergne (Rapporteur)  
François BRENET, Professeur, Université de Poitiers (Rapporteur)  
Gilles PELLISSIER, Maître des requêtes au Conseil d'État (Examineur)

### Résumé :

L'exigence de loyauté des relations contractuelles est l'instrument par lequel le Conseil d'État a sonné le glas de l'instabilité des contrats administratifs. Depuis 2009 et la célèbre décision Béziers I, les moyens invoqués par les parties contestant la validité de leur propre contrat doivent franchir le filtre de la loyauté. Cela étant dit, la loyauté des relations contractuelles contribue à garantir la stabilité de nombreux contrats administratifs même irréguliers. La présente étude identifiera cet instrument particulier qu'est la loyauté en contentieux des parties à un contrat administratif. Connue des juristes de droit privé, la loyauté semble être redécouverte en 2009. Après cette étape d'identification, l'étude montrera les fonctions de la loyauté pour vérifier si elle a réussi à garantir «l'objectif de stabilité des relations contractuelles». Enfin, œuvrer pour la stabilité même de contrats irréguliers pose nécessairement la question de l'intensité de la tolérance. Autrement dit, l'étude devra montrer si le Conseil d'État n'est pas trop tolérant en présence de l'irrégularité. De plus, la loyauté brillant par son indétermination, son cloisonnement contentieux dans le strict recours des parties ne préjuge en rien des évolutions.

### Mots-clés :

Loyauté. Bonne foi. Déloyauté. Mauvaise foi. Honnêteté. Confiance. Comportement. Fidélité. Imputabilité. Intention. Stratégies. Gravité de l'irrégularité. Contentieux des contrats administratifs. Commande publique. Stabilité. Légalité. Cycles contentieux. Crises. Exigence. Obligation. Devoir. Principe. Relations contractuelles. Relations précontractuelles. Relations post-contractuelles.



\* Le 23 juin 2020, **Seda EMTAWBEL** a soutenu sa thèse sur [La justice transitionnelle dans le monde arabe](#) (sous la direction d'Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR)

### Jury :

Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR, Université de Tours  
Virginie SAINT-JAMES, Maître de conférences HDR, Université de Limoges (Rapporteur)  
Alioune Badara FALL, Professeur, Université de Bordeaux (Rapporteur)  
Abdelkhaleq BERRAMDANE, Professeur émérite, Université de Tours

### Résumé :

La justice transitionnelle est une approche juridique permettant de faire respecter la justice en période de transition d'un conflit et /ou d'un régime autoritaire à une situation de paix et à un régime démocratique, en s'efforçant d'assurer la responsabilité pénale, la réparation et la recherche de la vérité, c'est-à-dire de reconnaître les victimes, de favoriser la confiance et de consolider la démocratie. Le processus et les mécanismes de justice transitionnelle sont un élément essentiel des efforts visant à renforcer l'Etat de droit, d'autant plus que les stratégies adoptées dans ce contexte revêtent généralement un caractère global. La justice transitionnelle circonscrit son domaine aux violations graves des droits de l'homme, à certains crimes internationaux, comme le génocide et les crimes contre l'humanité, ainsi qu'aux violations graves des lois et coutumes applicables dans les conflits armés. La justice transitionnelle trouve ses sources dans les chartes, les déclarations et les conventions internationales, et ses fondements dans les dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international pénal. Elle diffère de la justice pénale principalement au niveau de la période au cours de laquelle elle est mise en œuvre. Dans ce contexte, les quatre principaux droits reconnus aux victimes sont le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et la garantie de non-répétition. Dans le cadre de la réconciliation nationale, il apparaît que l'amnistie parfois accordée aux auteurs de crimes graves est l'un des mécanismes les plus controversés de la justice transitionnelle. En effet, elle peut être perçue comme incompatible avec le principe de droit international de la non impunité et génère pour les victimes un sentiment de perte de leurs droits. Cette recherche vise à étudier la mise en œuvre de la justice transitionnelle au sein du monde arabe. Dans ce cadre, on a opté pour quatre Etats qui sont le Maroc, l'Algérie, l'Egypte et la Libye, qui appartiennent à la même région, à savoir l'Afrique du nord. Le Maroc et l'Algérie ont été choisis pour leur expérience dans le domaine de la justice transitionnelle et de la réconciliation nationale, tout en conservant le pouvoir en place. Pour leur part, l'Egypte et la Libye ont connu des révolutions populaires lors des soulèvements du « Printemps arabe », donnant lieu à des transformations réelles au niveau du régime au pouvoir. A travers la recherche, on a pu observer que ces Etats sont confrontés à des obstacles d'ordre juridique, économique, politique et sécuritaire. Le Maroc et l'Algérie ont appliqué la justice transitionnelle au minimum. Quant à elles, l'Egypte et la Libye ont commencé à mettre en œuvre la justice transitionnelle, mais de manière discontinue en raison de leur situation instable.

### Mots-clés :

Justice transitionnelle ; commission vérité ; mémoire ; réparation ; réforme institutionnelle ; réconciliation ; amnistie ; poursuites pénales ; violations des droits de l'homme ; droit à la vérité ; démocratie.

\* Le 29 juin 2020, **Abdulrahman ALMUTAIRI** a soutenu sa thèse sur [L'aléa monétaire - Étude comparative](#) (sous la direction du Professeur Nicolas CAYROL)

### Jury :

Nicolas CAYROL, Professeur, Université de Tours  
Walid BEN HAMIDA, Maître de conférences HDR, Université Paris Saclay (Rapporteur)  
Arnaud LECOURT, Maître de conférences HDR, Université de Pau et des pays de l'Adour (Rapporteur)  
Myriam ROUSSILLE, Professeure, Le Mans Université  
Hadi SLIM, Professeur, Université de Tours

### Résumé :

Cette étude traite de l'aléa monétaire en tant que phénomène économique dans la détermination du prix de l'obligation dans les contrats à terme. Il s'agit d'une étude comparative entre les dispositions des droits français et égyptien et celles de la loi islamique, cette dernière servant de régulateur en Arabie saoudite au niveau des obligations contractuelles. La première partie de la thèse se focalise sur la volonté des parties contractantes de conclure des contrats spécifiques ou d'inclure dans un contrat des clauses propres à pallier le risque monétaire. La seconde partie aborde des solutions à la fluctuation monétaire, appliquées par le juge et visant à rétablir l'équilibre des obligations contractées par les parties. Pour conduire son intervention, le juge s'appuie sur des théories spécifiques portant sur la correction du prix final de l'obligation, et ce à travers l'indemnisation des parties lésées du fait de l'aléa monétaire.

### Mots-clés :

Aléa monétaire ; fluctuation monétaire ; obligations contractuelles ; loi islamique ; clauses ; circonstances exceptionnelles ; valorisme monétaire ; réparation ; indemnisation.

Candidate inscrite sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 01 du CNU  
session de février 2020

**Anaïs HACENE-KEBIR, « La coresponsabilité dans les droits de la responsabilité civile et administrative »,  
sous la direction du Professeur Claude OPHÈLE**

**Quelques mots de présentation ?** Anaïs Hacene-Kebir, docteur en droit privé et membre de l'IRJI. Je suis venue à Tours pour mes études, je comptais y rester que trois ans et je ne suis jamais partie. Je suis née dans le Sud, pour autant, je me sens vraiment tourangelle.

**Pourquoi du droit ?** Autant que je m'en souviens, je voulais faire du droit pour devenir magistrat dès la 6e. Ma marraine, qui était greffier, raconte qu'elle m'a laissée assister à une audience quand j'étais petite. J'en serais sortie en disant « plus tard, je veux être procureur ! ». Il se pourrait donc que ça remonte à plus loin. **Pourquoi une thèse ?** Parce que si je ne l'avais pas faite, j'aurais eu l'impression de ne pas aller au bout de quelque chose, de m'arrêter à la moitié du chemin dans mes études. Et la recherche me plaisait. En revanche, si l'enseignement n'a pas influencé ce choix, il m'a souvent donné envie de continuer.

3 mots pour définir votre thèse : transversale, technique et imparfaite.

**Que fait-on quand on doute en cours de route ?** On essaye de se rappeler les raisons pour lesquelles on s'est lancé dans ce projet.

**La thèse, une aventure solitaire ou solidaire ?** Les deux, selon les périodes. En revanche, la fin : un vrai travail d'équipe !

**Ce que vous avez appris pendant ces années ?** La transmission et la résilience.

**Si c'était à refaire ?** Je le referai parce que j'ai beaucoup appris, scientifiquement mais pas seulement. La thèse nous apprend bien des choses sur nous-mêmes. J'aimerais toutefois y passer moins de temps.

**Si vous pouviez dire quelque chose à votre « vous » du début de thèse ?** Quelque chose comme « ça va aller ».

**Des enseignants-chercheurs qui vous ont marquée ?** Oui. Claude Ophèle par son humanité et son optimisme à toute épreuve ; Catherine Thibierge par son humilité et sa passion ; Nicolas Cayrol, parce que c'est un génie. J'ai aussi constaté que les meilleurs enseignants-chercheurs sont souvent les plus humbles et les plus humains.

**La bonne recette pour une thèse qualifiée ?** Je ne crois pas qu'il n'y en ait qu'une mais la mienne serait : du travail, de la rigueur, la forme au service du fond mais jamais l'inverse et la relation avec son directeur.

**Et maintenant ?** Bonne question ! Si j'ai eu la chance d'être qualifiée juste après avoir soutenu, tout reste à faire. Une carrière universitaire impose de trouver un poste de MCF et on connaît les difficultés pour ce faire. Une carrière judiciaire implique de passer un concours ou un examen et de le réussir. C'est l'une des principales difficultés de la thèse : s'investir pleinement pour finir un travail sans savoir, avec un minimum de certitude, ce qu'on fera ensuite. C'est pourquoi, il me semble que pour aller au bout d'un tel travail, il faut une très grande détermination.

Des projets scientifiques ? Oui. Individuels et collectifs.

**Le mot de la fin ?** Je suis très contente d'avoir soutenu cette thèse et d'avoir été qualifiée parce que j'ai le sentiment que les sacrifices faits ont porté leurs fruits. Et puis, ce qui est tout de même rassurant dans cette incertitude inhérente à la thèse et à l'après thèse, c'est que quel que soit le métier choisi, rien n'empêche de continuer la recherche et l'enseignement.

Candidate inscrite sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 02 du CNU  
session de février 2020

**Pauline PARINET, « La carence de l'administration »,  
sous la direction de la Professeure Nathalie ALBERT-MORETTI**

Ma thèse porte sur une notion régulièrement sollicitée en droit administratif – l'actualité nous l'a encore montré – mais rarement analysée. L'idée principale de mon travail était de proposer une grille de lecture à la fois originale et renouvelée de cette notion omniprésente, en passant en revue l'ensemble du droit administratif français à l'aune de la carence.

Impossible à approcher complètement par son contenu, car les notions clés de sa définition comme l'obligation ou la légalité ne permettent de l'identifier qu'approximativement, la notion étudiée ne se livre véritablement qu'à travers l'étude de sa fonction. J'ai choisi d'aborder la carence comme un manque résultant d'un manquement : celle-ci présente ainsi une fonction révélatrice, en ce qu'elle signale un comportement passif inadmissible, que j'ai pu décomposer. Ce signal dénonce, d'une part, une action insuffisante, se situant en-deçà de l'action minimale que l'on pouvait raisonnablement de l'administration. L'étude invite alors à réfléchir à ce que l'on est en droit d'attendre de l'administration : ne devant pas découler automatiquement du simple fait que le résultat n'est pas atteint, la carence doit alors être prouvée par l'établissement d'une utilisation insuffisamment adaptée des moyens de l'administration. Ce signal dénonce, d'autre part, une inaction administrative abusive, se situant au-delà de l'inaction maximale pouvant être raisonnablement autorisée. La carence exclut ainsi les inactions administratives autorisées, qu'elles soient nécessaires ou encore arrangées, ce qui présente un intérêt particulier du point de vue du temps.

Le signal du caractère inadmissible de cette inaction invite ensuite, naturellement, à y remédier : la thèse prend alors la juste mesure des instruments, juridictionnels ou non, pouvant être mis à disposition par un système juridique, pour lutter contre une administration anormalement inactive. Un constat général s'est alors imposé. Face à une administration contre laquelle personne, pas même le juge, ne peut utiliser de moyen coercitif, l'important, pour que cette lutte soit efficace, réside dans la persuasion, ce qui tient ainsi d'abord à la capacité à convaincre de l'autorité concernée, qu'elle soit juridictionnelle ou non, à la pédagogie, au dialogue ou encore au caractère comminatoire de l'instrument étudié. Et, lorsque persuader a échoué, réparer les conséquences de l'inaction coupable n'est pas sans intérêt, dans le cadre du recours en responsabilité qui constitue ainsi le dernier maillon de la lutte contre la carence administrative.

**juin 2020**

**Juliette BRUNIE** a soutenu sa thèse sur « **La condamnation symbolique** » le 5 avril 2017 sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC, qualifiée aux fonctions de Maître de conférences par la Section 01 du CNU session de février 2019.  
Recrutée à l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEFG) de l'Université de Franche-Comté.

## Arrivées de nouveaux enseignants-chercheurs (portraits à venir)

### Mutation

**Emmanuel AUBIN**, Professeur des Universités en droit public.

### Recrutements

**Hélène GOURDY**, Maître de conférences en droit privé,

**Ludovic LAUVERGNAT**, PAST de droit privé.

## Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais

### **CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles (27 enseignants-chercheurs titulaires, 4 PAST, 1 émérite et 1 honoraire)**

ARHAB-GIRARDIN Farida, Maître de conférences HDR  
BARGAIN Gwenola, Maître de conférences  
BERCHON Pierre, Maître de conférences (départ au 31/08/2020)  
BOURDOISEAU Julien, Maître de conférences HDR  
CAHN Olivier, Professeur des Universités  
CHENOT Fanny, PAST (départ au 31/08/2020)  
CAYROL Nicolas, Professeur des Universités  
COTTEREAU Vincent, Maître de conférences  
DAMIENS Audrey, Maître de conférences  
DANOS Frédéric, Professeur des Universités  
DREVEAU Camille, Maître de conférences  
DUGUÉ Marie, Professeur des Universités  
FOURMENT François, Professeur des Universités  
GOURDY Hélène, Maître de conférences (arrivée au 01/09/2020)  
JULIEN Franck, PAST  
JUREDIEU Franck, Maître de conférences  
LABELLE Fabienne, Maître de conférences  
LANGÉ Daniel, Professeur des Universités honoraire  
LAUVERGNAT Ludovic, PAST (arrivée au 01/09/2020)  
LEDUC Fabrice, Professeur des Universités  
MERINO Steven, PAST  
OPHÈLE Claude, Professeur des Universités  
OUDIN Federica, Maître de conférences HDR  
OUDIN Martin, Maître de conférences HDR  
PEYRONNET Marie, Maître de conférences  
RAVENNE Sylvain, Maître de conférences  
ROULET Vincent, Maître de conférences HDR  
SABARD Olivia, Professeur des Universités  
SLIM Hadi, Professeur des Universités  
SOTOMAYOR Raoul, PAST  
TELLIER-CAYROL Véronique, Maître de conférences HDR  
TESTU François-Xavier, Professeur des Universités  
THOMAS-TAILLANDIER Delphine, Maître de conférences  
TRAULLE Julie, Professeur des Universités  
TRÉMORIN Yannick, Professeur des Universités émérite

### **CNU section 03 - Histoire du droit et des institutions (3 enseignants-chercheurs titulaires)**

CHAUVIN-HAMEAU Paul, Maître de conférences  
DEROCHE Alexandre, Professeur des Universités  
MOURÉ Stéphane, Maître de conférences

### **CNU section 05 - Sciences économiques (6 enseignants-chercheurs titulaires)**

BOUSQUET Alain, Professeur des Universités  
CONCETTINI Silvia, Maître de conférences  
FAUVELLE-AYMAR Christine, Maître de conférences HDR  
FAVARD Pascal, Professeur des Universités  
KOSSI Yann, Maître de conférences  
LÉVY Nathalie, Maître de conférences

### **CNU section 02 - Droit public (fin juillet) (24 enseignants-chercheurs titulaires, 2 PAST et 3 émérites)**

ABDEREMANE Karine, Maître de conférences  
ALBERT Nathalie, Professeure des Universités  
AUBIN Emmanuel, Professeur des Universités (arrivée au 01/09/2020)  
BERRAMDANE Abdelkhaleq, Professeur des Universités  
BOISSEAU Pierre, Maître de conférences  
BRUNET François, Professeur des Universités  
COLLIN Mathilde, Maître de conférences HDR  
DEFOORT Benjamin, Professeur des Universités  
DELAUNAY Bénédicte, Professeur des Universités émérite  
GARBAR Christian, Professeur des Universités émérite  
GAUTRON Jérôme, Maître de conférences HDR  
GÉLY Marie-Laure, Maître de conférences HDR  
GUILLARD Christine, Maître de conférences HDR  
HANNEQUART Isabelle, Maître de conférences HDR  
JEANNOT Anne, Maître de conférences  
JOSSO Selma, Maître de conférences  
LACAILE Philippe, PAST  
LAVERGNE Benjamin, Maître de conférences  
LEROUSSEAU Nicole, Professeur des Universités émérite  
MADELAINE Colombine, Maître de conférences  
MANSON Corinne, Maître de conférences HDR  
MONJAL Pierre-Yves, Professeur des Universités  
MOUZET Pierre, Maître de conférences HDR  
MOZOL Patrick, Maître de conférences HDR  
PELLISSIER Gilles, PAST  
ROLAND Sébastien, Professeur des Universités  
ROS Nathalie, Professeur des Universités  
THIERRY Damien, Maître de conférences HDR  
TOURET Corinne, Maître de conférences HDR

### **CNU section 04 - Science politique (4 enseignants-chercheurs titulaires)**

CRÉPON Sylvain, Maître de conférences  
DUCLOS Nathalie, Maître de conférences HDR  
PARTHENAY Kevin, Professeur des Universités  
VITIELLO Audric, Maître de conférences HDR

### **Visiteur**

LE GLASS Louis-François, Caisse des Dépôts et Consignations

## Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

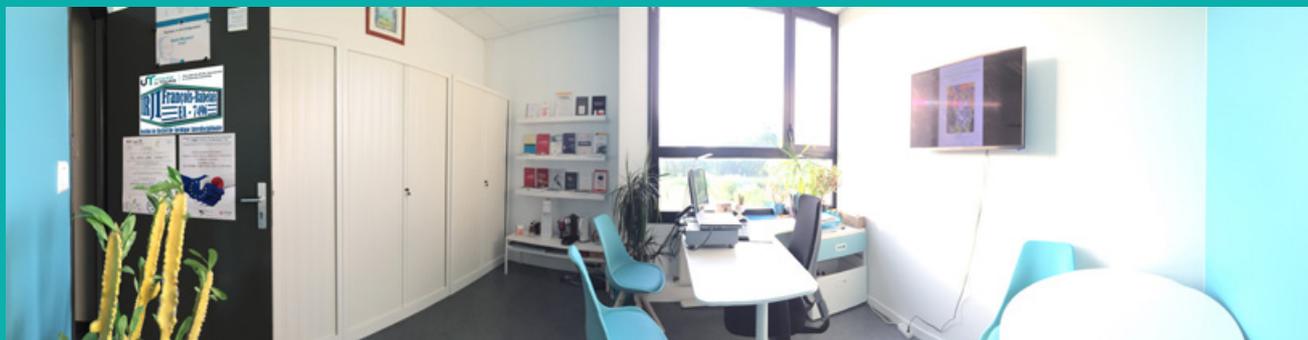
- ADEOSSI Adechinan, *L'aménagement du temps en procédures pénales française et béninoise comparées*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Eric Codjo MONTCHO AGBASSA (11/10/17)
- ALSGHAYIR Ala Abulkasim, *L'Union européenne et la crise libyenne*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (11/12/17)
- ANDAGUI OLENDE Dastern, *L'obtention des aveux par mauvais traitement : étude de droit français et de droit gabonais comparés*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Charles MBA OWONO (28/11/18)
- APPERT Clémence, *L'office du juge d'appel en contentieux administratif*, thèse dirigée par le Professeur Benjamin Defoort (20/09/18)
- AUBELLE Vincent, *La commune nouvelle constitue-t-elle le socle d'une nouvelle architecture territoriale ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (03/01/17)
- AYASSOU Madji, *Collectivités territoriales et innovations*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/01/17)
- BENOIT ISART Pauline, *Intelligence artificielle et robotique en santé*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférences HDR (30/10/18)
- BROSSET BRIAND Marion, *Ordre public et concurrence*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (03/10/16)
- BROU Akassi, *Le formalisme en matière immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (27/11/14)
- BRUNIE Juliette, *Etude comparée de l'indemnisation des dommages subis à l'hôpital public et en clinique privée*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT (19/09/17)
- BUI Huong Giang, *Les conflits en mer de Chine méridionale. Le cas du Vietnam au regard des prétentions des autres Etats de la région*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (21/11/17)
- CHAUSFOIN Antoine, *La division de la propriété immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Yannick TREMORIN (23/09/13)
- CORBY Xavier, *L'obligation constatée par jugement*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (03/10/16)
- COSSO Mélanie, *La concession de service et de travaux publics : transformation contemporaine d'une notion classique*, thèse co-dirigée par la Professeure Bénédicte DELAUNAY et le Professeur Christian GARBAR (15/11/12)
- COTTAZ Mélanie, *Le contrat de transaction et stratégies contentieuses des sociétés en France et à l'international*, thèse dirigée par le Professeur Hadi SLIM (30/09/19)
- CRINON Antonin, *Précarité et droit : recherches sur la construction d'une notion juridique*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (01/10/15)
- DAMBABA Mohamed Sanghur, *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en Afrique : cas du Bénin, du Sénégal et du Togo*, thèse co-dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR et Ibrahim SALAMI (24/11/15)
- DELACOURE Elodie, *Réflexions sur la séparation des fonctions judiciaires dans le procès pénal*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (20/09/16)
- DELCHER Emilie, *L'intégration sans l'adhésion à l'union européenne : le cas de l'espace économique européen*, thèse dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et Sébastien ROLAND (02/04/13)
- DE MOURA COSTA VARGES LOPES Thuany, *La reconnaissance culturelle de groupes sociaux et l'importance de la démocratie au niveau local comme éléments transformateurs des injustices socio-environnementales*, thèse co-dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR et Damien THIERRY, Maître de conférences HDR (20/02/20)
- DIALLO Harouna, *La consolidation de la paix des Nations-Unies dans une situation post-confliktuelle. Le processus DDR au Mali et les anciens combattants*, thèse dirigée par Nathalie DUCLOS, Maître de conférences HDR (24/01/19)
- DIEU Erwan, *De la prévention de la récidive à la désistance : étude de sciences criminelles des pratiques correctionnelles*, thèse co-dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR et le Professeur Nicolas COMBALBERT (05/12/18)
- DJAITO Codjo Adjeoda, *Le cautionnement en droit français et au sein de l'espace OHADA : étude comparée et évolutions*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (07/12/18)
- DOGAN-YILMAZ Humeyra, *The Gender criticism of the asylum-seeking regimes of Turkey and its place in international law*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (20/07/17)
- DOUADJIA Menad, *Le conseil patrimonial immobilier*, thèse dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE (17/10/18)
- DUBREUIL Sébastien, *La transposition du droit pénal français en Extrême-Orient (années 1850-1930)*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (04/12/19)
- DUPREZ Richard, *La protection juridique des protocoles de communication*, thèse dirigée par le Professeur François-Xavier TESTU (29/10/15)
- EMOU Marino, *Les institutions de Coopération Française en Côte d'Ivoire de l'indépendance 1960 à l'an 2000*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (17/09/19)
- FILLET Geoffrey, *Les conventions constitutionnelles en droit français*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- FONTAINE François, *La responsabilité civile dans les relations de travail triangulaires*, thèse dirigée par la Professeure Olivia SABARD (24/10/18)
- GAUTHIER Pascal, *Le droit du patient au respect de sa volonté*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférence HDR (03/12/19)
- HEMA Maïghin Gwladys, *L'exploitation des ressources naturelles et le droit à un niveau de vie suffisant en Afrique de l'Ouest francophone*, thèse dirigée par Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences HDR (09/10/15)
- HERMAND Thomas, *Cour d'assises : entre oralité des débats et écrits judiciaires*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (26/11/15)
- HIOL Stéphanie, *Cour de justice et conseil d'état : un dialogue entre juges ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (06/01/17)
- HORLAVILLE Clotilde, *La valeur en droit public*, thèse dirigée par le Professeur François Brunet (04/10/18)
- HUNAUT Nicolas, *Le dommage corporel*, thèse dirigée par Julien BOURDOISEAU, Maître de conférences HDR (23/11/17)

## Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais ■ ■ ■ ■

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

- JONES Benjamin, L'équité dans les compétitions sportives et le modèle sportif européen : Étude des mesures juridiques visant à assurer l'équilibre compétitif dans les sports professionnels, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (29/01/20)
- KADJIKI Essoham, Le comité des finances locales, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (29/09/17)
- KEKE Sakre, Le renforcement de la démocratie participative par la protection des données numériques à caractère personnel. Etude comparative France - Côte d'Ivoire, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/11/17)
- KERROUMI Nezha, La protection du consommateur des services bancaires et financiers en droit français et marocain, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (05/12/14)
- KHAFIF Anass, Le droit de la régulation économique (recherches comparées sur le rapport de l'état à l'économie - cas du Maroc et de la France), thèse co-dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et David MELLONI (28/09/15)
- KOUASSI Kouakou Samuel, La profession d'avocat en France et le droit de l'Union Européenne, thèse dirigée par le Professeur Sébastien ROLAND (17/01/18)
- KPANOUGOU Dihigbamba, L'égalité des créanciers dans les procédures collectives françaises et de l'OHADA : entre finalité capitaliste et impératif social, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (09/12/19)
- LAURENT Thomas, Essai sur le vieillissement en économie de la santé, thèse co-dirigée par les Professeurs Pascal FAVARD et Lilliane BONNAL (21/01/20)
- LUCIENNE Léa, Specialia Generalibus derogant, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (09/10/12)
- MACÉ Marion, Les gestions publiques immobilières : vers un droit de l'immobilier public ?, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (02/12/19)
- MADI Saidali, Enjeux et perspectives de la coopération intercommunale sur le département de Mayotte, thèse dirigée par Corinne TOURET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- MARIAM Mahamat Adjid, Les sûretés en droit Ohada et les opérations bancaires, thèse co-dirigée par les Professeurs Hadi SLIM et Frédéric DANOS (04/12/19)
- MASQUILIER Ariane, La fonction publique et le principe de non-discrimination (Recherche de droit comparé franco-canadien), thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (29/10/18)
- MESSIGA Kokougan, La responsabilité internationale des Etats en mer, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (22/11/16)
- NAZZAL Sam, Géopolitique du Chantage ou l'impact du chantage politique et économique régional et international sur le problème palestinien, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (30/10/2018)
- NIVERT Alexandre, Le contrat de fait, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (20/09/19)
- NTOUTOUME MINTOGUE Jacinthe, Les spécialités du droit pénal douanier français, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (13/02/17)
- PAKHOMOFF Natacha, Essai sur une théorie générale des propriétés collectives, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (11/10/17)
- PLANTINET Lucas, Les mutations de l'action publique, thèse dirigée par le Professeur François Fourment (16/09/19)
- RAMEL Magali, Le droit à l'alimentation dans l'Union européenne, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (06/10/14)
- ROSSETTO Claire, Le service gratuit, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (25/09/14)
- SILBERMAN Éric, Le cannibalisme en droit pénal, thèse co-dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE et Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (06/01/15)
- STIEN Amand, Les cellules de renseignement financier, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16) année de césure.
- THIBAUDEAU Benjamin, La preuve médico-légale, thèse dirigée par le Professeur Olivier CAHN (10/10/16)
- THUILLIER THOMAS, Le droit public des catastrophes naturelles, thèse co-dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT et Corinne MANSON, Maître de conférences HDR (29/09/14), année de césure
- VODOPLAV Matija, La facilitation des investissements, dans le domaine des marchés financiers : contribution à une réflexion sur les accords de libre-échange de la nouvelle génération, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (08/12/16)
- VOLKOV Anastasia, L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon. Contribution à une théorie générale des accords de nouvelle génération conclus par l'Union européenne : l'exemple du Japon, thèse dirigée le Professeur Pierre-Yves MONJAL (22/10/19)





**Adresse :**

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales  
 IRJI François-Rabelais (EA 7496)  
 Bâtiment D - Bureau 117  
 50 avenue Jean Portalis - BP 0607  
 37206 TOURS CEDEX 3

**Véronique PICARD** (Ingénieur d'études) est responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais.  
[veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr) Téléphone : 02 47 36 11 70

**Xavier HOUILLER** (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales) est responsable de la Bibliothèque Droit-Recherche associée à l'IRJI François-Rabelais.  
[xavier.houiller@univ-tours.fr](mailto:xavier.houiller@univ-tours.fr) Téléphone : 02 47 36 11 81

**L'IRJI François-Rabelais sur le web :**

Page web <https://irji.univ-tours.fr/>

Lien Canal U <https://www.canal-u.tv/producteurs/irji>

Page facebook <https://www.facebook.com/InstitutdeRechercheJuridiqueInterdisciplinaire/>

Lien twitter [https://twitter.com/IRJI\\_FrRabelais](https://twitter.com/IRJI_FrRabelais)

**PLAN D'ACCÈS**

